



rampao

Aires Marines Protégées du RAMPao

**EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION DES AMP
DU RESEAU D'AIRES MARINES PROTEGEES
EN AFRIQUE DE L'OUEST - RAMPao -**



Aires Mariïes Protégées du RAMPAo

Évaluation de l'Efficacité de Gestion
Des AMP du Réseau d'Aires Mariïes Protégées
en Afrique de l'ouest - RAMPAo





La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'Union International pour la conservation de la nature (UICN), de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) ou du Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la FIBA, l'UICN ou du RAMPAO.

Produit et publié par : Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest – RAMPAO (www.rampao.org) avec le soutien technique de la FIBA et de l'UICN.

Droits d'auteur : (2010) - RAMPAO

La reproduction des textes de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : RAMPAO (2010). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées du RAMPAO, Dakar.

Photos de couverture : FIBA/Hélio & Van Ingen

Crédits photo : FIBA/Hélio & Van Ingen, C.Karibuhoye, J.Semelin

Imprimé par : Imprimerie Graphi Plus - Tél.: +221 33 869 10 16

Disponible auprès de : FIBA – Secrétariat RAMPAO

Programme AMP

Avenue Cheikh Anta Diop/ Immeuble Sicap Point E

s/c UICN Sénégal

Tel (+221 33 869 02 88) / Fax (+221 33 824 92 46)

www.lafiba.org ; www.rampao.org

et

UICN – Programme Afrique Centrale et Occidentale

01 BP 1618 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tel (++226) 50 32 85 00 / Fax. (++226) 50 30 75 61

E-mail : paco@iucn.org

Site internet : www.iucn.org/places/paco et www.papaco.org

sommaire

ABBREVIATIONS	8
RESUME.....	11
SUMMARY.....	14
I. INTRODUCTION : Description des AMPs du RAMPAO.....	17
II. ORGANISATION DE LA GESTION DES AIRES MARINES PROTEGEES DU RAMPAO.....	36
III. DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION.....	39
IV. RESULTATS ET ANALYSE.....	44
IV.1.Menaces et pressions.....	44
IV.2.Contexte.....	51
IV.2.1.Importance écologique et socioéconomique des AMPs.....	51
IV.2.2.Vulnérabilité.....	56
IV.3. Efficacité de la gestion des AMP.....	59
IV.3.1.Conception (objectifs et planification).....	59
IV.3.2.Moyens (intrants).....	64
IV.3.3.Processus de gestion.....	67
IV.3.4.Résultats.....	72
V. LE RESEAU DES AIRES MARINES PROTEGEES EN AFRIQUE DE L'OUEST	74
VI. POINTS FORTS / POINTS FAIBLES	78
VII. RECOMMANDATIONS.....	79



TABLE DES CARTES

Carte 1 : Localisation des AMP dans l'écorégion marine ouest-africaine.....	17
---	----

TABLE DES GRAPHIQUES

<i>Pressions cumulées par parc</i>	44
<i>Importance de la pression de la pêche</i>	45
<i>Importance de la pression de la coupe ligneux</i>	46
<i>Importance de la pression de modification du milieu</i>	47
<i>Importance de la pression du tourisme et des impacts humains</i>	48
<i>Importance du braconnage</i>	49
<i>Importance de l'érosion cotière</i>	49
<i>Importance de la menace de pollution sur les sites</i>	50
<i>Importance biologique des AMP évaluées</i>	52
<i>Vulnérabilité moyenne</i>	55
<i>Planification</i>	59
<i>Moyens (intrants)</i>	64
<i>Processus</i>	67
<i>Résultats</i>	73
<i>Politique des AMP</i>	75

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Récapitulatif des aires marines protégées du RAMP AO concernées par cette évaluation ¹	33
Tableau 2 : liste des participants à l'atelier d'évaluation des AMP.....	39

¹ Quatre AMP n'ont pas été incluses dans le présent exercice : le parc national des îles de la Madeleine et la Réserve naturelle de Popenguine au Sénégal, la Réserve de la zone humide de Baobolon en Gambie et le parc national de Cantanhez en Guinée-Bissau

ABRÉVIATIONS

UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
RAMPAO	Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest
AMP	Aires Marines Protégées
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
SIG	Système d'Information Géographique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
PRCM	Programme Régional de Conservaton de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
CSRP	Commission Sous-Régionale des Pêches
MPA	Marine Protected Areas
ECOWAS	Economic Community Of West African States
Ha	Hectare
KM ²	Kilomètre carré
RSCB	Réserve Satellite du Cap Blanc
PND	Parc National du Diawling
PNLB	Parc National de la Langue de Barbarie
RBDS	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
PNDS	Parc National du Delta du Saloum
RAMSAR	Convention internationale pour la conservation des zones humides
PNN	Parc National du Niomi
AMPCU	Aire Marine Protégée Communautaire des îles d'Urok
PNMJVP	Parc National Marin João Vieira et Poilão
PNO	Parc National d'Orango
UICN PACO	UICN Programme Afrique Centrale et Occidentale



IRD	Institut de Recherche pour le Développement
WWF	World Wide Fund for nature
CMAP	Commission Mondiale des Aires Protégées
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
NIOZ	Royal Netherlands Institute for Sea Research
CRODT	Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial.
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
CLGB	Comité Local de Gestion de la Biodiversité
METT	Management Effectiveness Traking Tool
RAPPAM	Rapid Assesment and Prioritization of Protected Areas Management
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
ISE	Institut des Sciences de l'Environnement
SNIM	Société Nationale des Industries Minières
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
FNP	Fédération Nationale des Pêcheurs
DSPCM	Délégation à la Surveillance des Pêches et Contrôle en Mer
OPAN	Parcs nationaux d'Espagne
WABSA	West African Bird Study Association
CIPA	Centre de recherche halieutique appliquée
INEP	Institut National d'Etudes et Recherches





RESUME

En 2009, le réseau régional d'aires marines protégées (AMP) en Afrique de l'Ouest RAMPAO inclut dix neuf (19) AMP de 4 pays sur les 24 AMP officiellement reconnues dans six des sept pays de l'écorégion marine ouest africaine.

Les AMP du RAMPAO sont caractérisées par une haute importance biologique : toutes abritent une ou plusieurs espèces considérées par les gestionnaires comme rares, menacées ou en danger. Presque toutes les aires marines protégées possèdent un ou des écosystèmes menacés au niveau régional ou national. La plupart des aires marines protégées jouent également un rôle crucial pour le fonctionnement des processus écologiques. En effet, elles représentent des sites importants pour la reproduction, la croissance ou le passage obligatoire des espèces migratrices. Par ailleurs, les AMP du RAMPAO ont une importance socioéconomique capitale. Si certaines sont sources d'emploi pour les communautés locales, dans la plupart d'entre elles les communautés locales utilisent les ressources pour leur subsistance et quasiment toutes abritent des éléments d'importance religieuse ou spirituelle.

Le réseau d'AMP est représentatif d'une grande partie de la diversité des écosystèmes marins, côtiers et littoraux ; cependant certains écosystèmes tels que les coraux, les îles volcaniques etc. ne font pas partie du RAMPAO et certains espaces critiques pour la survie de certaines espèces en Guinée, au Cap Vert et en Sierra Léone ne sont pas inclus dans le réseau.

Toutes les AMP du réseau subissent un certain nombre de pressions. Les principales pressions identifiées sont par ordre d'importance : la pêche, la coupe de ligneux, la modification du milieu, les impacts humains indirects (tourisme), le braconnage, et l'érosion côtière.

La principale menace identifiée dans les AMP est la pollution.

- Dans toutes les AMP, le personnel, les infrastructures et les moyens disponibles ne sont pas adéquats pour assurer efficacement les activités de gestion. Par ailleurs, à l'exception du Banc d'Arguin, les faibles financements des 5 dernières années n'ont pas permis de conduire correctement les activités principales de gestion.
- La plupart des AMP évaluées disposent de plans de gestion opérationnels ou alors sont en cours d'élaboration ; cependant, seul le PNBA dispose d'un business plan depuis 2007.

• **Les recommandations qui ont été formulées concernent essentiellement :**

a. L'information et la sensibilisation du public, des gestionnaires et des décideurs :

1. Renforcement des programmes de sensibilisation environnementale des décideurs politiques, parlementaires, élus locaux et gouvernements
2. Formation, communication et prise en charge du suivi des tortues marines dans les sites ciblés
3. Fournir davantage d'efforts en vue d'une large connaissance du RAMPAO par les communautés et tous les partenaires
4. Classification des données pour leur meilleure accessibilité par les gestionnaires
5. Mettre en œuvre un système d'information consolidé du réseau (définition d'indicateurs, base de données, SIG, site Web)

b. le renforcement des capacités des membres

6. Renforcement des capacités des membres
7. Visites d'échanges entre les populations résidentes et avoisinantes
8. Chaque site est aidé par le RAMPAO pour réaliser des émissions de sensibilisation sur la base du bulletin mensuel du réseau
9. Sur la base d'une analyse de situation exhaustive des problèmes communs, construire des formations et visites d'échanges pour les différents acteurs
10. Mettre en place un programme de renforcement des capacités du personnel et des AMP et mobiliser les ressources nécessaires à cet effet
11. Consolidation du Réseau par le maintien des membres
12. Restitution des recommandations et résultats des ateliers aux personnes qui n'y ont pas participé
13. Evaluation par les pairs des autres AMP du même pays
14. Désignation d'un point focal national
15. Promouvoir des réseaux nationaux dont le coordinateur est le point focal
16. Amélioration de la protection des aires marines protégées de manière participative et engagée

c. L'amélioration de la cohérence et de la fonctionnalité du réseau

17. Accélération de l'intégration des autres écosystèmes tels que les coraux et fonds rocheux au Cap Vert et les zones humides en Guinée
18. Définir des critères d'importance des AMP du réseau



19. Inciter les Etats à intégrer les zones d'upwelling, fonds marins au-delà de 60m, monts sous-marines, coraux, etc. dans la création des AMP et leur intégration dans le RAMP AO
20. Prendre en compte la taille et la configuration dans les critères d'adhésion
21. Pour une meilleure définition des objectifs du RAMP AO, renforcer la recherche scientifique sur les AMPs
22. Inciter les gestionnaires à réaliser le zonage des AMP en vue de délimiter des aires de protection intégrale
23. Prendre en compte les critères écologiques, les risques et menaces dans les conditions d'adhésion au réseau
24. Inciter les pays n'ayant pas d'AMP dans le réseau à mettre en place les mesures nécessaires en vue de leur intégration

d. La promotion de l'intégration des AMP et du réseau dans les différentes politiques sectorielles au niveau national, sous-régional et international

25. Faire une étude des coûts et avantages du RAMP AO par rapport aux AMP et par rapport à l'intégration des politiques régionales
26. Renforcer les liens avec les autres structures de la sous région (NEPAD, CEDEAO, ...)
27. Le RAMP AO et le PRCM doivent travailler avec la CDEAO, l'UEMOA et la CSRP pour mettre en place un cadre législatif régional (renforcement de la volonté politique des Etats)
28. Adhésion officielle du RAMP AO aux organisations internationales qui ont les mêmes préoccupations
29. Faciliter la concertation entre les structures nationales et sous - régionales en charge de la pêche et de la conservation de la diversité biologique
30. Mettre en œuvre le plan de travail du RAMP AO et renforcer les liens entre gestionnaires d'AMP et les institutions en charge de la recherche océanographique, de la surveillance maritime et favoriser une gouvernance partagée avec la société civile

e. La promotion et l'amélioration du suivi de l'efficacité du réseau

31. Suivi des recommandations des différents ateliers et réunions du RAMP AO
32. Inciter les AMP à utiliser régulièrement les outils d'évaluation de l'efficacité de gestion
33. Elaborer un système de suivi/évaluation spécifique au réseau

SUMMARY

As in the year 2009, the regional network of marine protected areas in western Africa RAMP AO includes nineteen (19) (MPAs) in 4 countries among the 24 MPAs which are officially recognized in six of the seven countries of the West African marine ecoregion.

The RAMP AO's MPAs are characterized by a high biological importance: all are home to one or several species which are considered as rare, threatened or in danger. Almost all the MPAs possess one or several ecosystems which are of critical importance at the regional or national level. Most of the MPAs also play a crucial role for the functioning of the ecological processes. Indeed, they represent important sites for the reproduction, the growth or compulsory stopover sites for migratory species. Besides, the RAMP AO MPAs have major socioeconomic importance.

Although some represent sources of employment for the local communities, in most of them the local communities use the resources for their subsistence; furthermore, almost all of them include elements of religious or spiritual importance.

The MPA network is representative of a major part of the variety of marine and coastal ecosystems; however some ecosystems such as corals, volcanic islands etc. are not a part of the RAMP AO and certain critical spaces for the survival of some key species in Guinea, in the Cape Verde and in Sierra Leone are not included in the network.

All the MPAs of the network undergo a number of pressures. The main pressures identified are in ascending order: fishing, timber products exploitation, environmental modification, indirect human impacts (such as from tourism), poaching, and coastal erosion. The main threat identified in the MPAs is pollution.

In all the MPAs, available staff and the resources are not adequate to effectively insure management the activities of the MPAs. Besides, with the exception of the Banc d'Arguin, the weak funding available in the last 5 years did not allow to effectively carry out the main management activities

Most of the evaluated MPAs have either operational management plans or these are being drafted; however, only the PNBA has a business plan since 2007.

The recommendations which were formulated are essentially related to the following aspects:

a. Information and awareness rising among the public, managers and decision-makers:



1. Intensify environmental awareness raising programmes for the sensitization of the public, politicians, members of parliament, local elected representatives and the governments
2. Training, communication and insuring the follow-up of the marine turtle monitoring in the targeted sites
3. Supply more efforts in order to improve the wide knowledge of the RAMPAO by communities and all the partners
4. Classification of the data on MPAs for their best accessibility by the administrators
5. Implement and strengthen an information system of the network (definition of indicators, database, SIG, Web site)

b. The intensification of the capacities of the members

6. Capacity building of the members
7. Exchange visits between the MPA residents and neighbouring populations
8. Support to all the sites by the RAMPAO, in order to produce awareness programmes on a monthly basis (through the network's bulletin)
9. On the basis of an exhaustive situation analysis of the common problems, build up a training program and exchange visits for the various actors
10. Set up a capacity building program of the staff and the MPAs and mobilize the necessary resources for that purpose
11. Consolidation of the Network by the maintaining the membership
12. Forwarding the recommendations and results from the workshop to the managers who did not attend the workshop
13. Promote peer evaluations from other MPAs of the same country
14. Designate a national focal point
15. Promote national networks coordinated the focal point
16. Improve MPA protection in a committed and participatory manner

c. Improvement of the network coherence and functionality

17. Accelerate the integration of the other ecosystems (corals, rocky fund in the Cape Verde) and the wetlands (Guinea)
18. Define important criteria for the MPA of the network
19. Encourage the States to integrate the upwelling zones, sea shallows beyond 60m, sea mounts, corals, etc. in new MPAs to be created and their integration in the RAMPAO

20. Take into account the size and the configuration of MPAs in the criteria for adhesion
21. For a better definition of the objectives of the RAMP AO, strengthen the scientific research on the MPAs
22. Incite the managers to carry out the zoning of the MPAs for the designation of strict preserved areas
23. Take into account the ecological criteria, the risks and threats in the criteria for network membership
24. Incite countries with no MPAs in the network, to set up the necessary measures with the aim of their integration

d. The promotion of the integration of the MPAs and of the network in the various sectoral policies at the national, sub-regional and international level

25. Carry out a costs and benefits assessment of the RAMP AO with regard to the MPAs and to the integration of the regional policies
26. Strengthen the links with other regional structures (NEPAD, ECOWAS)
27. The RAMP AO and the PRCM have to work with the CDEAO, the UEMOA and the CSRP to set up a regional legal framework (strengthening of the political will of States)
28. Official Membership of RAMP AO in international organizations which have the same concerns
29. Facilitate the dialogue between the national and regional structures in charge of fisheries and biodiversity conservation
30. Implement the RAMP AO plan of work and strengthen the links between MPA managers and institutions in charge of the oceanographic research, of marine surveillance and promote shared governance with civil society.

e. Promoting and improving the network management effectiveness monitoring and assessment

31. Follow up on the recommendations from the various workshops and the meetings of the RAMP AO
32. Encourage MPAs to regularly use management effectiveness assessment tools
33. Elaborate a network's specific monitoring and evaluation system.



I. INTRODUCTION :

Description des Aires Marines Protégées du RAMP AO

En 2009, le réseau régional d'aires marines protégées (AMP) en Afrique de l'Ouest (RAMP AO) inclut dix neuf (19) AMP de 4 pays sur les 24 AMP officiellement reconnues dans six des sept pays de l'écorégion marine ouest africaine. Quinze (15) de ces 19 AMP ont fait l'objet de cette évaluation.

Carte 1 : Localisation des AMP dans l'écorégion marine ouest-africaine



Créé officiellement en avril 2007, le RAMP AO couvre une superficie totale d'environ 1 789 840 ha, qui représente presque 90% de la superficie totale des AMP reconnues officiellement (Carte 1).

1. Parc National du Banc d'Arguin

Avec une superficie d'environ 1 200 000 ha, le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) occupe le tiers du littoral mauritanien et est la plus grande aire protégée côtière et marine d'Afrique de l'Ouest. Créé en 1976, le PNBA est classé sur la liste des sites du patrimoine mondial et a été déclaré Don à la Terre. Il a été créé pour maintenir l'intégrité et la productivité du Banc d'Arguin; protéger et conserver des écosystèmes terrestres, marins et insulaires; préserver des espèces menacées y compris les espèces migratrices et contribuer au développement harmonieux des populations résidentes.



Du point de vue physique, la portion marine du Parc National du Banc d'Arguin est très importante (600 000 ha) mais très peu profonde (5 mètres en moyenne). Du point de vue biologique, les fonds marins du parc sont largement occupés par des vasières à herbiers, d'une étendue comprise entre 500 et 800 km², qui constituent le cœur d'un écosystème marin à dominance benthique. Du point de vue halieutique l'aire marine fonctionne comme un vivier de grossissement et de régénération pour au moins deux des espèces migratrices les plus rentables en Mauritanie : la courbine et le mullet ainsi que pour la crevette.

Du point de vue écologique, en raison de la très faible épaisseur de sa lame d'eau, l'écosystème marin est très vulnérable. La partie terrestre est caractérisée d'abord par une végétation spécifique de type saharienne atlantique (plus de 250 espèces recensées); elle est composée d'une palette variée de paysages littoraux à forte valeur éco touristique. L'espace côtier de cette aire protégée est enfin l'écrin géoculturel d'un genre de vie à la fois maritime et continental : la tradition *Imraguen* qui concilie depuis des siècles la pêche en mer et l'élevage camelin.

Le PNBA constitue également un conservatoire de témoins géomorphologiques et archéologiques dont l'utilité est essentielle pour la compréhension de la dynamique des zones littorales dans un contexte climatique changeant. La zone littorale du PNBA se développe largement sous forme de grands estrans sableux situés à une altitude voisine de celle du niveau marin actuel.

Le PNBA représente le site d'hivernage le plus important sur la côte ouest-africaine pour plusieurs espèces d'échassiers du paléarctique occidental et se caractérise surtout par une des plus grandes concentrations mondiales de limicoles en hivernage.

Ce parc constitue l'un des premiers sites de concentration de l'avifaune aquatique en Afrique de l'Ouest, avec des espèces coloniales telles que les flamants roses *Phoenicopterus ruber*, les spatules *Platalea leucorodia*, hérons *Ardea cinerea*, cormorans *Phalacrocorax carbo* et *P. africanus*, sternes *Sterna sp.*, goélands *Larus sp.*, etc. Le PNBA comporte aussi une faune marine riche et diversifiée.



On note la présence de tortues marines dont la tortue verte *Chelonia mydas* est la plus abondante, de mammifères marins tels que les grands dauphins *Tursiops truncatus* et les dauphins à bosse de l'Atlantique *Souza teuszii* ainsi qu'environ 140 espèces de poissons. La faune terrestre, assez rare, est essentiellement représentée par la gazelle dorcas *Gazella dorcas*, l'hyène rayée *Hyaena hyaena* et le chacal doré *Canis aureus*. Le PNBA abrite aussi la plus septentrionale formation de palétuviers blancs *Avicennia africana* des côtes africaines.

La population résidente dans le PNBA, les *Imraguen*, s'adonne essentiellement à la pêche artisanale à bord des "lanches" (embarcations typiques à voile). En plus de celle-ci, d'autres activités y sont répertoriées : le pastoralisme, le commerce et l'écotourisme.

2. Réserve Satellite du Cap Blanc

La Réserve Satellite du Cap Blanc (RSCB) a été créée en 1986. Elle couvre une superficie totale de 210 ha constituée aussi bien d'une portion terrestre que d'une partie maritime. Cette dernière est située sur une zone d'upwelling intense. Rattachée au parc national du Banc d'Arguin, la réserve est ainsi classée comme ce dernier sur la liste des sites du patrimoine mondial.

La RSCB a été créée pour la protection des espèces menacées notamment le phoque moine *Monachus monachus*. La réserve est constituée de falaises de grès calcaires très caractéristiques, d'un estran et d'une flèche sableuse. Sa partie terrestre couvre 42 ha.



Cette réserve représente un reposoir important d'oiseaux marins migrateurs, mais son importance réside sur la présence des Phoques moines. La plus grande colonie de phoques moines *Monachus monachus* de la planète, survit avec environ 150 à 200 individus dans la zone du Cap Blanc au Sahara Occidental et quelques individus fréquentent en permanence la réserve. Les activités économiques et culturelles sont essentiellement le tourisme de vision.

3. Parc National du Diawling

Le Parc National du Diawling (PND) a été créé en 1991 et couvre une superficie de 16 000 ha sur la côte Sud de la Mauritanie. Il est un des noyaux de la Réserve de Biosphère Transfrontière du bas Delta du fleuve Sénégal, entre la Mauritanie et le Sénégal. Le parc est constitué de plaines inondables sur argiles et limons-argiles très salés avec trois bassins dont celui qui a donné son nom au parc est, avec 7200 ha de superficie, le plus important.

Ses objectifs de conservation sont : conservation et utilisation durable des ressources naturelles d'un échantillon de l'écosystème du bas delta du fleuve Sénégal ; développement harmonieux et permanent des diverses activités des populations locales ; coordination des activités pastorales et piscicoles menées sur le territoire du parc.

Le PND est constitué de plaines d'inondation, de marais et de dunes, qui font de lui un site de concentration d'une faune aviaire considérable. Les trois bassins du parc sont riches en espèces de poissons caractéristiques d'eau douce et des estuaires. Le parc abrite des phacochères *Phacochoerus aethiopicus* et doit son importance à la faune aviaire migratrice et sédentaire qu'on y retrouve en grands rassemblements. L'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le commerce transfrontalier, le tourisme et la chasse constituent les principaux secteurs de l'activité économique.





4. Parc National de la Langue de Barbarie

Créé en 1976 sur 2 000 ha et situé à une vingtaine de kilomètres au sud de la ville de Saint-Louis au Nord du Sénégal, le Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB) est constitué d'une flèche sableuse et d'une partie maritime. Situé entre le fleuve Sénégal et la mer, le PNLB présente d'une part des dunes de sable fixées par des filaos du côté de la mer, dont la plage constitue une zone de ponte de tortues marines et d'autre part un îlot aux oiseaux dont le diamètre varie entre 100 et 200 mètres.



Le parc est également un des noyaux de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Bas Delta du fleuve Sénégal entre la République Islamique de Mauritanie et le Sénégal. Ses objectifs de création sont : conservation de la biodiversité du bas delta du Fleuve Sénégal, protection de la zone de nidification des tortues marines et promotion de la recherche scientifique et du tourisme.

Etant donné son emplacement entre le fleuve et l'océan, le PNLB se compose en plus du milieu marin, de lagune, de cordons dunaires et de plages de sable. Le parc constitue un réceptacle de populations nicheuses d'oiseaux coloniaux et d'espèces hivernantes. Des tortues marines viennent pondre au niveau de la plage du côté de la mer. Le parc compte un certain nombre de sites historiques, notamment le phare de pilotage, le quartier *Balacos* et le canon colonial de surveillance de l'embouchure.

En plus du tourisme, les populations qui vivent au niveau des dix villages qui entourent l'aire protégée s'adonnent à l'élevage, à l'extraction du sel, à la pêche et au maraîchage.

5. AMP de Kayar

Créée en 2004, l'AMP de Kayar s'étend sur 171 km² et porte le nom de la petite ville côtière qui se situe à 60 km au nord de Dakar (capitale du Sénégal). Elle est entièrement constituée des dépendances maritimes de la Commune et de la fosse marine de Kayar.

L'AMP de Kayar a été créée avec l'objectif de préservation de la diversité des ressources halieutiques et des biotopes de la fosse marine de Kayar.

La fosse marine de Kayar constitue un des principaux écosystèmes présents dans cette AMP et abrite principalement une mosaïque de biotopes rocheux. L'AMP de Kayar est caractérisée par une grande richesse en biodiversité ; elle constitue une zone

importante de reproduction, de nurserie et de concentration d'espèces démersales côtières. La plupart des espèces emblématiques et menacées répertoriées dans les eaux sénégalaises y sont représentées.

La principale activité socio-économique est la pêche, qui mobilise près de 80% de la population active et est à la base de beaucoup de filières économiques. L'AMP de Kayar constitue pour les populations locales un patrimoine naturel et culturel important, qui attire également des pêcheurs allochtones et autochtones...



6. AMP de Bamboung

D'une superficie de 7 000 ha, l'AMP de Bamboung a été créée en 2004. Elle est l'une des aires centrales de la réserve de biosphère du Delta du Saloum (RBDS) après le Parc National du Delta du Saloum et la Réserve Communautaire de Palmarin. Cette AMP est caractérisée par la mise en place d'un système de gestion communautaire impliquant les communautés locales de manière effective.

L'AMP de Bamboung a été créée avec l'objectif de favoriser une gestion durable des ressources halieutiques et de préserver la diversité biologique de la RBDS en créant plusieurs aires centrales.

Bamboung est principalement constituée de mangrove et de bolons qui constituent des lieux de reproduction, de croissance ou de refuge pour de nombreuses espèces marines. Les principales espèces emblématiques présentes sont les lamantins, les dauphins et les tortues marines. Cette AMP abrite aussi des sources d'eau douce, qui servent de points d'abreuvement pour les lamantins. L'AMP abrite des amas coquillés qui témoignent de zones de rencontre et d'échange d'anciennes sociétés il y a plusieurs siècles.

Les principales activités économiques sont l'écotourisme, la pêche artisanale et la transformation des ressources halieutiques (huîtres, poisson, mollusques).





7. Parc National du Delta du Saloum

Situé au centre-ouest du Sénégal, entre 13°35'-14°15'N et 16°03'-16°5'W, le Parc National du Delta du Saloum (PNDS) a été créé en 1976 sur une étendue large de 76 000 ha. Ce parc constitue l'un des premiers sites de reproduction de la Sterne royale (*Sterna maxima*) avec environ 21 000 nids observés par an. Le milieu naturel est caractérisé par : une frange côtière et marine avec quelques îlots et des bancs de sable, un ensemble amphibie et un ensemble continental composé de tannes, mangroves, forêts claires, savanes boisées et arbustives.



Au total 188 espèces ligneuses (9% des espèces végétales ligneuses et herbacées du Sénégal) regroupées dans 50 familles (30% des familles des plantes supérieures du Sénégal) ont été identifiées au niveau de ces deux derniers biotopes.

Trois types de végétation sont à distinguer au niveau du Parc. La végétation de l'écosystème mangrove est présente le long des chenaux dans le domaine amphibie : six espèces composent cet écosystème sont *Rhizophora racemosa*, *Rhizophora mangle*, *Rhizophora harrisonii*, *Avicennia africana*, *Laguncularia racemosa* et *Conocarpus erectus*. Cet écosystème est le trait de paysage le plus dominant du Parc, mais il est très dégradé en amont du cours d'eau Saloum et relativement bien conservée dans la zone du delta. Le second type de végétation est la savane arbustive à arborée, dominée par quelques espèces ligneuses d'affinité soudanienne. Le dernier est formé de galeries forestières avec une canopée plus dense et une composition floristique d'affinité guinéenne.

Le parc est classé site RAMSAR depuis 1984 et constitue aussi le noyau de la Réserve de Biosphère qui porte le même nom. Il a été créé pour sauvegarder un échantillon représentatif de la zone deltaïque avec ses peuplements de mangroves, une façade maritime, les sites historiques ainsi que les ressources naturelles inféodées aux divers milieux.

Les principales espèces qu'on trouve dans le PNDS sont les mammifères, dont plusieurs espèces sont inventoriées dans le parc, notamment le colobe bai, *Colobus badius temmincki* dans la forêt de Fathala. Au niveau de sa partie marine, le parc abrite d'importantes populations d'espèces marines emblématiques telles que le lamantin

Trichechus senegalensis et le dauphin à bosse de l'Atlantique *Sousa teuszii*.

Les reptiles sont également bien représentés en particulier les tortues marines telles que la tortue de Ridley *Lepidochelys olivacea*, la tortue verte *Chelonia mydas* et la tortue caouanne *Caretta caretta*.



Sur le plan socio-culturel, le parc abrite d'importants sites historiques tels que les amas coquilliers ; des variétés de danse et de lutte traditionnelle y sont pratiquées par les populations vivant dans la réserve de biosphère. Un seul village, celui de Bagadadji est situé dans le parc.

La pêche, le tourisme et l'agriculture sont les principales activités économiques exercées au niveau du PNDS. En outre, on note la cueillette des huîtres et la production de chaux à partir des coquilles.

8.AMP de Joal

Créée en novembre 2004, l'AMP de Joal couvre 174 km². L'AMP comprend les dépendances maritimes de la commune de Joal, un bras de mer ainsi qu'un important réseau de mangroves.

Les objectifs de création de cette AMP sont la conservation de la biodiversité marine et côtière, l'amélioration des rendements de la pêche et l'augmentation des retombées socio-économiques de la population.

L'AMP de Joal est caractérisée par une diversité d'écosystèmes marins et côtiers, estuariens, lagunaires et savanicoles. Elle abrite des habitats variés tels que des herbiers marins, des plages de sable, de la mangrove, des bolongs ou encore des îlots de sable et de roche.

L'AMP de Joal abrite un grand nombre d'espèces, dont la tortue verte, les lamantins et les dauphins.

Les principales espèces d'invertébrés observés sont le cymbium, les crabes, les poulpes, les crevettes et





les seiches. Les huîtres et le murex sont également abondants. Plus de 117 espèces d'oiseaux ont été recensés dans cette AMP, notamment les sternes, guiffettes, goélands, hérons, mouettes, pélicans, chevaliers, courlis et canards.

Les principales activités socio-économiques sont la pêche, la transformation des produits halieutiques, le commerce, le tourisme et le transport routier.

9. Parc national Niimi

Le Parc National du Niimi (PNN) en Gambie a été créé en 1986. Situé sur la rive nord du fleuve Gambie, il est contigu au Parc National du Delta du Saloum (PNDS) au Sénégal avec lequel il constitue une même entité écologique.

Le PNDS et le PNN ont été déclarés en Décembre 2008 le premier site RAMSAR transfrontalier d'Afrique. Avec une superficie de 4 940 ha dont 2 740 ha de zone maritime, le PNN est un site d'une grande importance non seulement pour la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux en particulier les oiseaux d'eau, mais aussi pour d'autres espèces telles que le lamantin *Trichechus senegalensis* et les dauphins.

Il a été créé pour maintenir et améliorer la valeur floristique et faunique du Niimi; améliorer le statut de conservation des forêts et savanes constituant des habitats de la faune ; maximiser la production agricole dans les bassins versants tout en minimisant les effets des pratiques agricoles sur l'écosystème; promouvoir une meilleure compréhension et sensibilisation des populations locales aux problèmes environnementaux, favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles et promouvoir le développement socio-économique de la zone.

Le PNN est caractérisé par une diversité d'écosystèmes forestiers, de savanes, insulaires, estuariens et aquatiques. Traversé par des bolongs, il présente aussi des lagunes temporairement inondées, des marais et des vasières. En plus des oiseaux d'eau, le parc abrite certaines espèces emblématiques et rares telles que le lamantin *Trichechus senegalensis*, le dauphin à bosse *Souza teuszii*, les tortues marines, le crocodile du Nil *Crocodylus niloticus* et la loutre *Aonyx capensis*. Le sitatunga *Tragelaphus spekii*, espèce rare d'antilope



des marais, fréquente également les zones marécageuses du parc. De nombreuses espèces de mammifères terrestres y sont également répertoriées, telles que le léopard *Panthera pardus pardus*, la hyène tachetée *Crocuta crocuta*, le cob de Buffon *Kobus kob kob*, l'ourébi *Ourebia ourebi* et différentes espèces d'antilopes.

Seuls deux villages sont situés à l'intérieur du parc (Jinack Niji et Jinack Kajata). Les populations qui vivent au sein et à la périphérie du parc Niumi sont en général des agriculteurs ; les autres activités économiques sont la pêche artisanale, la collecte d'huîtres, l'horticulture et l'écotourisme.

10. Parc National de Tanbi

Situé sur la rive sud du fleuve Gambie, le parc national de Tanbi est une importante zone humide qui s'étend sur environ 6 000 ha dont 2 000 ha de zone maritime. Désigné officiellement comme réserve en 2001, il est classé depuis 2007 sur la liste de Ramsar comme zone humide d'importance internationale et a été nommé parc national en 2008.

Le complexe de Tanbi a été créé en vue de conserver la biodiversité de la zone, promouvoir l'écotourisme et fournir de nouvelles sources de revenus aux communautés riveraines. Cette zone humide présente une diversité d'habitats et d'écosystèmes dominés cependant à 80% par différentes espèces de mangrove, notamment *Rhizophora mangle*, *R. harrisoni*, *R. racemosa*, *Avicennia africana*, *Laguncularia racemosa*, *Annona glabra* et *Conocarpus erectus*, cette dernière étant la plus représentée. Les mangroves représentent un important site de reproduction des crevettes roses *Panaeus notialis*.



Le Complexe de zone humide Tanbi abrite une diversité biologique considérable. Les espèces phares de ce site sont le dauphin à bosse de l'atlantique *Souza teuszii*, le lamantin de l'Afrique de l'Ouest *Trichechus senegalensis*, la loutre à joue blanches *Aonyx capensis* et le colobe bai de Temminck *Ptilocolobus badius temminckii*.

Les communautés périphériques sont culturellement très liées à cette zone humide. En effet, ce site est utilisé pour abriter les circoncisions et les différents rites d'initiation



associés. L'agriculture, la pêche, le tourisme de vision au niveau du fleuve et la collecte d'huître sont les principales activités économiques. On note également la présence de diverses activités industrielles autour du complexe. En effet ce parc entoure trois des plus grandes agglomérations urbaine de la Gambie : la ville de Banjul, la municipalité de Kanifing et la région de l'Ouset, ce qui explique sa vulnérabilité.

11. Réserve des rives du Tanji et des îles de Bijol

La Réserve des rives du Tanji et des îles de Bijol a été créée en 1993 sur 612 ha. Elle est située le long de la côte atlantique, au sud du fleuve Gambie et englobe le fleuve Tanji et son estuaire ainsi que les deux îles de Bijol, les seules îles présentes au large de la Gambie. Cette réserve représente un important site pour les espèces d'oiseaux migrateurs ; elle est candidate à la liste de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale.

Cette réserve a été créée en vue de la conservation de la biodiversité de la zone avec l'implication des populations dans la gestion du site et de la promotion de sources de revenus alternatives au bénéfice des communautés locales. La réserve se caractérise en particulier par la présence des îles de Bijol ; elle présente en outre différents écosystèmes caractéristiques des mangroves, des estuaires, des dunes côtières et des savanes.

Les îles Bijol représentent un site de ponte pour les tortues marines et un important site de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux telles que sternes, goélands et mouettes. Environ 295 espèces d'oiseaux de 65 différentes familles sont observées dans la réserve. La réserve est fréquentée par le dauphin à bosse de l'atlantique *Souza teuzsii*, les loutres et les tortues marines vertes *Chelonia mydas*.



Les espèces de mammifères terrestres présents sont entre autres les colobes bai *Piliocolobus badius temminckii*, les singes patas *Erythrocebus patas*, les hyènes tachetées *Crocuta crocuta* et le guib harnaché *Tragelaphus s. scriptus*.

Les communautés vivant à la périphérie de cette réserve s'adonnent généralement à la pêche et à l'agriculture. La collecte du bois de chauffe et de miel constitue par ailleurs des activités complémentaires. La réserve constitue un sanctuaire culturel ; elle abrite

notamment un lieu de culte « Sanneh Mentereng », utilisé pour des cérémonies de circoncisions et différents rites.

12. Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Rio Cacheu

Créé en 2000, le Parc Naturel des Mangroves du Fleuve Rio Cacheu (PNTC) s'étend sur 88 615 ha au nord-ouest de la Guinée Bissau. Le fleuve Cacheu qui donne son nom au parc traverse le site et le subdivise en deux zones distinctes du point de vue écologique, social, culturel etc.

Le parc est essentiellement constitué de mangrove (68% du territoire), considérée comme la plus grande formation de mangrove d'un seul tenant en Afrique de l'ouest. Le parc vise la protection de la mangrove en particulier, qui assure la reproduction des ressources halieutiques, la conservation de la diversité faunistique et floristique et l'amélioration des conditions de vie des populations.



Vaste étendue de mangrove, le parc constitue un important site ornithologique qui accueille un grand nombre d'oiseaux migrateurs dans la région. Le PNTC est également un site important de refuge et de reproduction de nombreuses espèces halieutiques, poissons, mollusques et crustacés, notamment les crevettes qui constituent une espèce de première importance économique pour le pays.

En plus de la faune aviaire, le parc contribue aussi à la conservation d'espèces rares. Plusieurs espèces protégées ou rares, tels que l'hippopotame *Hippopotamus amphibius*, le lamantin *Trichechus senegalensis*, les crocodiles du Nil *Crocodylus niloticus* et nain *Crocodylus tetraspis tetraspis*, le dauphin à bosse *Sousa teuzsii* et le grand dauphin *Tursiops truncatus*, le guib harnaché *Tragelaphus scriptus scriptus* et les singes verts *Cercopithecus aethiops* sont observées dans le parc.

Une extension importante de forêts au sud du parc "Mata de Cobiana" est une zone sacrée et d'une haute valeur culturelle traditionnelle. L'agriculture itinérante représente avec l'exploitation des palmeraies et la pêche artisanale les secteurs d'activités des populations.



13. Aire Marine Protégée communautaire des îles Urok

Créée officiellement en 2005, l'Aire Marine Protégée communautaire d'Urok (AMPCU) se situe dans la partie nord de l'Archipel des Bijagós en Guinée-Bissau sur 54 500 ha, dont 39 800 ha de zone maritime. Elle se caractérise par la présence d'importants massifs de mangroves et de vastes étendues de vasières. L'importance et le degré de conservation des milieux naturels côtiers sont à l'origine du classement d'une partie importante de ce territoire en zone centrale de la Réserve de biosphère de l'archipel Bolama-Bijagós.



L'AMPCU a été créée avec l'objectif d'assurer la durabilité du patrimoine naturel et culturel des îles Urok, en vue de garantir le développement durable des populations locales et du pays à travers le renforcement des capacités des communautés résidentes et de leur pleine participation dans sa conservation au bénéfice des générations présentes et futures. Avec ses trois îles, l'AMPCU comporte des massifs de mangrove, des vasières riches en mollusques et annélides, des salines et aussi des bancs de sable jouant le rôle de reposoir des oiseaux d'eau migrateurs.

Le statut de conservation et la richesse des milieux naturels se reflètent dans le grand nombre d'espèces présentes dans l'AMPCU, notamment les lamantins *Trichechus senegalensis*, le dauphin à bosse de l'Atlantique *Sousa teuszii* et le grand dauphin *Tursiops truncatus* et, les tortues marines verte *Chelonia mydas* et imbriquée *Eretmochelys imbricata*, la loutre à joues blanches *Aonyx capensis*, les crocodiles du Nil *Crocodylus niloticus* et nain *C. tetraspis tetraspis*, plusieurs espèces de raies et de requins et environ 56 espèces d'oiseaux d'eau.



L'AMPCU, traversée par des chenaux permanents qui séparent les trois îles, est aussi occupée par des îlots dont plusieurs ont un caractère sacré.

Des liens étroits existent entre la culture Bijagos (ethnie locale) et l'environnement, traduits par des

rites et des danses liés à certaines ressources, parmi lesquelles les huîtres (cérémonie de "garandesa"), les raies et requins (la danse du poisson scie et du requin marteau) et aussi par des règles strictes d'accès et d'usage des ressources naturelles, qui incluent la sacralisation "mandjiduras" de certains lieux importants pour la biodiversité (îles, caps, plages, forêts).

14. Parc national marin de João Vieira et Poilão

Le parc national marin de João Vieira et Poilão (PNMJVP), créé en 2000, se situe au sud-est de l'archipel des Bijagos en Guinée-Bissau sur une superficie de 49 500 ha dont 47 943 ha de zone maritime. Il comprend quatre îles principales (João Vieira, Cavalos, Meio e Poilão) et trois îlots (Cabras, Aguias et Gaivotas).

Le PNMJVP est un site critique pour la reproduction des tortues marines et en particulier de la tortue verte, pour laquelle il constitue le site de ponte le plus important sur toute la façade orientale de l'Atlantique. Le PNMJVP est un des noyaux de la Réserve de biosphère de l'Archipel des Bijagos et il a été déclaré Don à la terre en 2001.

Ses objectifs de création sont de conserver la biodiversité et les écosystèmes équilibrés et fonctionnels; constituer un noyau parfaitement préservé à partir duquel le repeuplement des zones adjacentes par des espèces menacées ou fortement exploitées devient possible; contribuer à la conservation de la biodiversité au niveau mondial, notamment les tortues marines; créer des conditions favorables à un développement durable de la région insulaire dans laquelle s'inscrit le parc et appuyer les institutions d'Etat dans la gestion des océans et des environnements naturels en général. Le PNMJVP est constitué de forêts subhumides dominées par les palmiers à huile *Elaeis guineensis*, de zones de mangrove, de bancs de sable et de plages qui représentent des sites de ponte exceptionnels pour les tortues marines.



Trois espèces de tortues marines fréquentent le parc : la tortue verte *Chelonia mydas*, la tortue imbriquée *Eretmochelys imbricata* et la tortue olivâtre *Lepidochelys olivacea*. Le parc abrite également des mammifères marins : deux espèces de dauphins sont présentes, le dauphin à bosse *Sousa teuzsii* et le grand dauphin *Tursiops truncatus*. L'ichtyofaune du parc est riche et diversifié. Les poissons les plus communs dans le parc



sont les carangues *Caranx sp.*, vivaneaux *Lutjanus sp.* et les requins. Une communauté importante d'oiseaux piscivores vient se reproduire dans le parc particulièrement les sternes royales *Sterna maxima*, les sternes caspiennes *Sterna Caspia* et les sternes noires *Chlidonias niger*. Le parc abrite le perroquet gris du Gabon *Psittacus erithacus*, une espèce charismatique, rare et menacée à l'échelle de la sous-région.

Le parc abrite un bon nombre de sites sacrés pour les populations autochtones, notamment l'île sacrée de Poilao, qui est en même temps le site de ponte le plus important des tortues vertes sur la côte atlantique. Les populations exercent principalement l'agriculture itinérante, l'exploitation du palmier à huile et la pêche.

15. Le Parc national d'Orango

Le Parc National d'Orango (PNO) est situé au sud de l'archipel Bolama Bijagos en Guinée-Bissau, où il constitue une des zones centrales de la Réserve de Biosphère. Il a été créé en 2000 et occupe une superficie de 158 235 ha dont 132 200 ha de zone maritime et une vaste étendue de mangrove d'environ 16 000 ha. Le parc comprend cinq îles habitées (Orango, Orangozinho, Meneque, Canogo et Imbone) et trois 3 îlots (Adonga, Canoupa et Anhatibe) qui ne sont pas habités en permanence. La terre ferme est dominée par les palmiers à huile (*Elaeis guineensis*), des savanes arbustives littorales et des bancs de sables intertidaux.



Ses objectifs de création sont : protéger et valoriser les écosystèmes; assurer la préservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources naturelles pour la promotion sociale et économique des populations. En plus de l'écosystème de mangrove, le PNO est traversé par des lagunes et présente dans sa partie terrestre des savanes et des palmeraies.



Le PNO présente le plus haut degré de biodiversité de tout l'archipel des Bijagos. La faune y est très diversifiée et abondante, plus particulièrement dans la partie sud où les populations d'hippopotames *Hippopotamus amphibius* et de crocodiles du Nil *Crocodylus*

niloticus et nain *Crocodylus tetraspis tetraspis* sont les plus importantes de l'archipel des Bijagós.

Le parc est fréquenté aussi par 5 espèces de tortues marines : la tortue verte *Chelonia mydas*, la tortue imbriquée *Eretmochelys imbricata*, la tortue olivâtre *Lepidochelys olivacea*, la tortue Caouanne *Caretta caretta* et la tortue Luth *Dermochelys coriacea*. Il existe aussi d'autres espèces de faune importante comme le dauphin à bosse *Sousa teuzsii* et le grand dauphin *Tursiops truncatus*, le guib harnaché *Tragelaphus scriptus scriptus* et les vervets *Cercopithecus aethiops*.

Le parc est une zone riche en variété de poissons et d'invertébrés, dont plusieurs ont une valeur commerciale. Du point de vue de l'avifaune, le PNO est d'importance internationale pour les colonies d'oiseaux migratrices et afro-tropicales. Le parc est également un habitat important du perroquet gris du Gabon *Psittacus erithacus*, espèce rare et menacée à l'échelle de la sous-région.

L'agriculture itinérante, le ramassage de mollusques, la pêche de subsistance et sportive et l'écotourisme sont les principales activités qui occupent les populations de la zone. On note aussi des liens culturels très forts entre la culture des Bijagós et la conservation, qui se reflètent par l'existence de sites sacrés et des mécanismes traditionnels de régulation de l'accès et de l'exploitation des ressources.

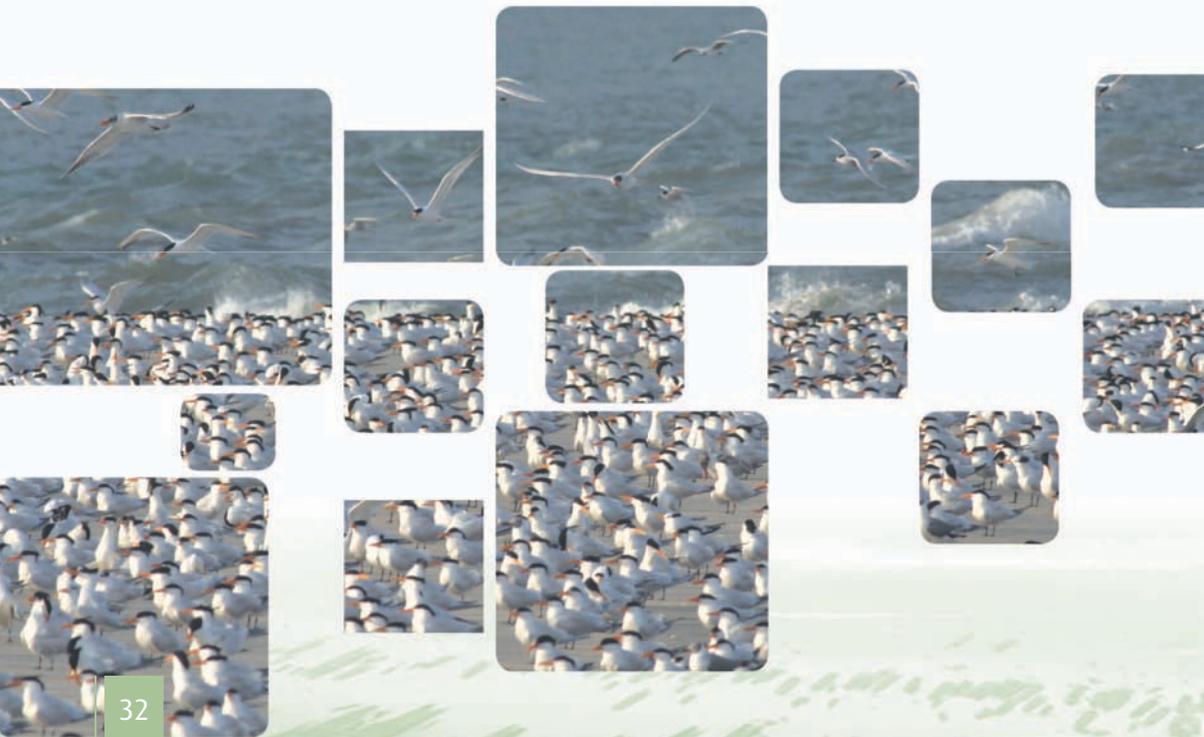




Tableau 1. Récapitulatif des aires marines protégées du RAMPAO concernées par cette évaluation²

Nom	Ecorégion marine ³	Année de création officielle	Superficie	Enjeux de biodiversité animale
1. PN Banc D'Arguin	Upwelling sahelien	1976	1 170 000 ha	Site de concentration d'échassiers migrateurs surtout de limicoles. Colonies de reproduction de plusieurs espèces dont les flamants, spatules, hérons, cormorans, sternes, goélands, etc. Présence de tortues marines dont la tortue verte <i>Chelonia mydas</i> est la plus abondante ; mammifères marins tels que les grands dauphins <i>Tursiops truncatus</i> , le dauphin à bosse de l'Atlantique <i>Sousa teuszii</i> et les orques <i>Orcinus orca</i> . Environ 140 espèces de l'ichtyofaune. Faune terrestre essentiellement représentée par les gazelles dorcas <i>Gazella dorcas</i> , l'hyène rayée <i>Hyaena hyaena</i> et le chacal doré <i>Canis aureus</i>
2. Réserve Satellite Cap Blanc	Up welling sahelien	1986	210 ha	Particulièrement importante pour le phoque moine <i>Monachus monachus</i> . Reposeur d'oiseaux marins
3. PN Diawling	Up welling sahelien	1991	16 000 ha	Riche en espèces de poissons d'eau douce et des estuaires. Le parc abrite des phacochères <i>Phacochoerus aethiopicus</i> et une importante faune aviaire migratrice et sédentaire.
4. AMPC Urok	Golfe de Guinée	2005	54 500 ha,	Lamantin <i>Trichechus senegalensis</i> , dauphin à bosse de l'Atlantique <i>Sousa teuszii</i> ; grand dauphin <i>Tursiops truncatus</i> , les tortues marines verte <i>Chelonia mydas</i> et imbriquée <i>Eretmochelys imbricata</i> , loutres à joues blanches <i>Aonyx capensis</i> , crocodiles du Nil <i>Crocodylus niloticus</i> et nain <i>C. tetraspis</i> , plusieurs espèces de raies et de requins, environ 56 espèces d'oiseaux d'eau

² Quatre AMP n'ont pas été incluses dans le présent exercice : le parc national des îles de la Madeleine et la Réserve naturelle de Popenguine au Sénégal, la Réserve de la zone humide de Baobolon en Gambie et le parc national de Cantanhez en Guinée-Bissau

³ Ecorégions marines (WWF): Spalding et al 2007. Marine Ecoregions of the World: A Bioregionalization of Coastal and Shelf Areas. **BioScience**, Vol. 57 No. 7, July/August 2007

5. PNM Joao Vieira et Poilao	Golfe de Guinée	2000	49 500 ha	Tortue verte <i>Chelonia mydas</i> , tortue imbriquée <i>Eretmochelys imbricata</i> , et tortue olivâtre <i>Lepidochelys olivacea</i> . Mammifères marins : dauphin à bosse <i>Sousa teuszii</i> et grand dauphin <i>Tursiops truncatus</i> . Poissons les plus communs : carangues <i>Caranx sp.</i> , vivaneaux <i>Lutjanus sp.</i> et requins. Site de reproduction des oiseaux d'eau particulièrement des sternes royales <i>Sterna maxima</i> , sternes caspiennes <i>Sterna Caspia</i> , sternes noires <i>Chlidonias niger</i> . Population de perroquet gris du gabon <i>Psittacus erithacus</i> , une espèce rare et menacée à l'échelle de la sous-région.
6. PN Orango	Golfe de Guinée	2000	158 235 ha	Hippopotame <i>Hippopotamus amphibius</i> , crocodile du Nil <i>Crocodylus niloticus</i> et crocodile nain <i>Crocodylus tetraspis tetraspis</i> ; Tortue marine verte <i>Chelonia mydas</i> , tortue imbriquée <i>Eretmochelys imbricata</i> , tortue olivâtre <i>Lepidochelys olivacea</i> , tortue Caouanne <i>Caretta caretta</i> et tortue Luth <i>Dermochelys coriacea</i> . Autres espèces : dauphin à bosse <i>Sousa teuszii</i> et grand dauphin <i>Tursiops truncatus</i> , guib harnaché <i>Tragelaphus scriptus scriptus</i> et vervets <i>Cercopithecus aethiops</i> . Grande variété de poissons et invertébrés, importance internationale pour les colonies d'oiseaux migratrices et afro-tropicales. Habitat important du perroquet gris du Gabon <i>Psittacus erithacus</i>
7. PNT Cacheu	Golfe de Guinée	2000	88 615 ha	Grand nombre d'oiseaux migrateurs ; plusieurs espèces protégées ou rares, tels que l'hippopotame <i>Hippopotamus amphibius</i> , le lamantin <i>Trichechus senegalensis</i> , les crocodiles du Nil <i>Crocodylus niloticus</i> et nain <i>Crocodylus tetraspis tetraspis</i> , le dauphin à bosse <i>Sousa teuszii</i> et le grand dauphin <i>Tursiops truncatus</i> , le guib harnaché <i>Tragelaphus scriptus scriptus</i> et les singes verts <i>Cercopithecus aethiops</i> .
8. AMP Bamboung	Up welling sahelien	2004	7 000 ha	Les principales espèces emblématiques présentes sont les lamantins, les dauphins et les tortues marines.
9. PN Delta du Saloum	Up welling sahelien	1976	76 000 ha	Site de reproduction de la Sterne royale <i>Sterna maxima</i> : présence du lamantin <i>Trichechus senegalensis</i> , du dauphin à bosse de l'Atlantique <i>Sousa teuszii</i> , de la tortue de Riddley <i>Lepidochelys olivacea</i> , de la tortue verte <i>Chelonia mydas</i> et de la tortue caouanne <i>Caretta caretta</i> ; également du colobe bai <i>Colobus badius temmincki</i>



10. AMP Kayar	Up welling sahelien	2004	17 100 ha	Importante zone de reproduction, de nurserie et de concentration d'espèces démersales côtières. Présence de la plupart des espèces emblématiques et menacées répertoriées dans les eaux sénégalaises
11. PN Langue de Barbarie	Up welling sahelien	1976	2 000 ha	Zone de nidification des tortues marines ; populations nicheuses d'oiseaux coloniaux et d'espèces hivernantes.
12. AMP Joal	Up welling sahelien	2004	17 400 ha	Nidification des tortues vertes ; Avifaune diverse et variée pour 118 espèces d'oiseaux d'eau ; Existence d'une mare à tortues et d'un puits de lamantins
13. PN Niomi	Up welling sahelien	1986	4 940 ha	Oiseaux d'eau ; lamantin <i>Trichechus senegalensis</i> , dauphin à bosse <i>Souza teuzsii</i> ; tortues marines, crocodile du Nil <i>Crocodylus niloticus</i> , loutre <i>Aonyx capensis</i> et <i>sitatunga</i> <i>Tragelaphus spekii</i> . Nombreuses espèces de mammifères terrestres tels que : le léopard <i>Panthera pardus pardus</i> , hyène tachetée <i>Crocuta crocuta</i> ; cob de Buffon <i>Kobus kob kob</i> , ourébi <i>Ourebia ourebi</i> et différentes espèces d'antilopes.
14. PN Tanbi	Up welling sahelien	2001	6 000 ha	Dauphin à bosse de l'atlantique <i>Souza teuzsii</i> , lamantin de l'Afrique de l'Ouest <i>Trichechus senegalensis</i> , loutre à joue blanches <i>Aonyx capensis</i> et colobe bai de Temminck <i>Ptilocolobus badius temminckii</i> .
15. Réserve Tanji	Up welling sahelien	1993	612 ha.	Site de ponte pour les tortues marines, site de nidification des sternes, goelands et mouettes. La réserve est fréquentée par le dauphin à bosse de l'atlantique <i>Souza teuzsii</i> , les loutres et les tortues marines vertes <i>Chelonia mydas</i> . Les espèces de mammifères terrestres présentes sont entre autres les colobes bai <i>Ptilocolobus badius temminckii</i> , les singes patas <i>Erythrocebus patas</i> , les hyènes tachetées <i>Crocuta crocuta</i> et le guib harnaché <i>Tragelaphus s. scriptus</i> .

Notes:

(1) Inscrit bien du Patrimoine Mondial naturel

(3) Transfrontalier avec le PN des oiseaux du Djoudj et le PN Langue de Barbarie

(9) & (13) Site Ramsar Transfrontalier avec le PN du Delta du Saloum

II. ORGANISATION DE LA GESTION DES AIRES MARINES PROTEGEES

En ce qui concerne le cadre juridique régissant les aires protégées, une analyse comparée de la situation relative aux aires protégées des zones côtières et marines dans l'ensemble des sept pays de la sous région (Cuq M. 2008) a permis de constater l'absence d'un cadre juridique spécifique aux aires marines protégées. En effet, le statut juridique des AMP se retrouve, de manière systématique, au sein des dispositions relatives aux aires protégées.

Certains pays tels que le Cap Vert et la Guinée-Bissau se sont dotés d'une loi spécifique relative aux aires protégées, alors que d'autres ont créé un cadre commun pour les aires protégées et d'autres domaines relativement proches. C'est le cas en Gambie avec la loi relative à la biodiversité et à la gestion de la faune ou en Guinée avec le code de la protection de la faune sauvage et la réglementation de la chasse. Certains pays comme la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone disposent d'un cadre juridique régi par plusieurs textes différents.





On constate par ailleurs la faible intégration des AMP dans les législations relatives aux autres secteurs ayant un lien direct ou indirect avec la gestion des ressources côtières et marines tels que la pêche, le tourisme, les forêts, l'exploitation des ressources naturelles.... Cette concertation et intégration déficiente comporte le risque de conflits liés à l'accès et à l'utilisation des ressources dans et autour des AMP, avec des effets négatifs sur l'efficacité de gestion de ces dernières.

Par rapport aux compétences institutionnelles en matière d'aires protégées, on observe également différents cas de figure. Si quelques pays de la sous région ont mis en place des institutions déconcentrées spécifiques pour superviser la création et la gestion des aires protégées nationales (Guinée Conakry, Guinée Bissau), cette politique est dans d'autres placée sous la tutelle du gouvernement central et exécuté par des directions ou département ministériels. Ceci est notamment le cas en Gambie, au Cap Vert et en Mauritanie).

Au Sénégal un processus de décentralisation des compétences en matière de création et de gestion d'aires protégées au profit de certaines collectivités locales a été mis en place mais n'est pas encore totalement établi, car il ne permet pas encore aux institutions locales d'être autonomes quant à l'apport de moyens financiers et humains nécessaires à la gestion des aires protégées.

Dans la plupart des pays concernés, les AMP et les aires protégées en général sont placées sous la tutelle des ministères en charge de l'environnement (Cap Vert, Gambie, Guinée, Mauritanie), ou plus rarement sous celle du ministère en charge du développement rural (Guinée Bissau) ou du ministère en charge des forêts (Sierra Leone). Il est utile de rappeler ici le conflit de compétences qui oppose actuellement le ministère de l'économie maritime et le ministère de l'environnement et de la protection de la nature pour la gestion des cinq AMP sénégalaises créées en 2004.

On observe ces dernières années des efforts dans la mise en place de modes d'implications de la population dans les processus de création et de gestion des aires protégées. La prise en compte de cette problématique varie cependant d'un pays à l'autre. On constate ainsi une croissante tendance dans la mise en place d'AMP de gestion communautaire et dans la participation des communautés locales dans les structures de gestion.

Il existe également dans quelques pays des mécanismes intéressants permettant l'implication des populations dans les processus de création d'aires protégées, notamment les pétitions populaires au Cap Vert, la prise en compte des réclamations et des demandes de reconnaissances de droits en Gambie ou en Sierra Leone ou encore

la décentralisation des compétences de création aux collectivités locales au Sénégal, en Guinée et en Sierra Léone de façon ponctuelle. En Guinée Bissau, la délégation semble s'effectuer directement au profit des autorités traditionnelles gestionnaires des ressources naturelles.

La mise en place de comités de gestion au niveau des aires protégées permet de faire participer les populations locales et usagers concernés ainsi que toutes les parties prenantes concernées, collectivités locales, associations, ONG internationales... au processus de gestion des AMP. Ceci est le cas notamment en Gambie, Guinée Bissau, au Sénégal et en Sierra Leone. Dans certains cas on observe la délégation de compétences pour la gestion d'aires protégées au profit de personnes publiques ou privées comme au Cap Vert et en Guinée). Le défi de ces organes de gestion est la reconnaissance officielle de leur rôle; ceci est le cas par exemple en Gambie et en Guinée-Bissau, qui reconnaissent de manière formelle la place et le rôle des comités de gestion dans le processus de gestion des aires protégées.

Les moyens financiers et humains disponibles sont en général insuffisants pour assurer une gestion efficace des aires protégées en général et des AMP en particulier. Si certains Etats allouent des budgets de fonctionnement aux sites, ces ressources ne permettent pas en général de couvrir les coûts directs de la gestion opérationnelle des AMP tels que l'aménagement, le suivi écologique, la surveillance... La plupart des AMP fonctionne ainsi grâce aux appuis des partenaires internationaux, ONG et autres projets.



III. DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation des aires marines protégées du RAMPAO s'est déroulée au cours d'un atelier de trois jours, qui s'est tenu à Dakar du 16 au 19 juin 2009. La liste des participants est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : liste des participants à l'atelier d'évaluation des AMP

	AMP/ INSTITUTION	NOM	FONCTION	PROVENANCE
1	PNBA	Ebaye Ebuye Ould Mohamed Mahmoud	Directeur Adjoint PNBA	Mauritanie
2	PNBA	Abou Guèye	Chef département Opérationnel Sud	Mauritanie
3	PNBA	Ahmedou O. Abderrahmane	secrétaire Général de l'ASSPCI	Mauritanie
4	CAP BLANC	Menna O. Mohamed Saleh	Chef Département Opérationnel Nord	Mauritanie
5	PND	Magrega Abdallahi	Chargé de la Programmation, le Suivi et l'Evaluation	Mauritanie
6	PND	Ahmed Ould Boubout	Président du comité villageois de developpement de Birette	Mauritanie
7	KAYAR	Abdoulaye Gueye Diop	Responsable GIE interprofessionnel	Sénégal
8	KAYAR DPN	Mbaye Diop	Conservateur	Sénégal
9	BAMBOUNG	Ibrahima Diame	Président comité de gestion	Sénégal
10	BAMBOUNG DPN	Cheikh Niang	Conservateur	Sénégal
11	PND SALOUM	Moustapha Mbaye	Conservateur	Sénégal
12	PND SALOUM	Pape Dianko	Président du Conseil rural de Toubacouta	Sénégal
13	Langue de Barbarie	Malick Niang	président du Comité Local de Gestion de la Biodiversité	Sénégal
14	Langue de Barbarie/ DPN	Mahmoud Fall	Conservateur	Sénégal

15	JOAL	Abdou Karim Fall	Président comité de gestion	Sénégal
16	JOAL DPN	Kara Diedhiou	Conservateur	Sénégal
17	NIUMI	Lamin Drammeh	Warden	Gambie
18	NIUMI	Jangum Lang	Community representative	Gambie
19	TANBI	Lamin Manneh	Warden	Gambie
20	TANBI	Nuha Jammeh	Community representative	Gambie
21	TANJI	Buba Manneh	Warden	Gambie
22	TANJI	Ebrima SANYANG	Community representative	Gambie
23	CACHEU	Fernando BIAG	Conservateur	Guinée Bissau
24	CACHEU	José MENDES	Membre CG	Guinée Bissau
25	UROK	Sadja Camara	Membre CG	Guinée Bissau
26	UROK	Didier Monteiro	Coord programme Urok -Tinguena	Guinée Bissau
27	ORANGO	António DA SILVA	Conservateur	Guinée Bissau
28	ORANGO	Sabino Joaquim CUMPRIDO	Membre CG	Guinée Bissau
29	JOAO VIEIRA	Castro BARBOSA	Conservateur	Guinée Bissau
30	JOAO VIEIRA	Alberto Leão CARLOS	Membre CG	Guinée Bissau
31	IBAP	Justino Bai	Chargé de programme	Guinée Bissau
32	DNDAP	Aboubacar Oularé	Directeur national	Guinée
33	UICN Sénégal	Aboubakry Kane	Chef de projet	Sénégal
34	OCEANIUM	Jean Goepp	Coordinateur de projets	Sénégal
35	CSRP	Renaud Bailleux	Chef de projet	Sénégal
36	DPWM	Ousainou Touray	Coord projet	Gambie
37	UICN	Mathieu Ducrocq	Coord programme	Mauritanie
38	WWF Wamer	Arona Soumare	Directeur de la conservation	Sénégal
39	WWF Wamer	Mamadou Diallo	Chargé AMP et espèces	Sénégal
40	RAMPAAO	Alfredo da Silva	Président AG RAMPAAO	Guinée-Bissau
41	Wetlands International Afrique	Moussa Segha Segha Diop	chargé de la biodiversité	Sénégal
42	IRD	Luis Tito de Morais	Coord EIDHA	Sénégal
43	IRD	Aurélié Aradan	Stagiaire	Sénégal
44	UC PRCM	Jean Barthélémy Batiéno	Chargé de suivi évaluation	Mauritanie



45	UICN BRACO	Geoffroy Mauvais	Coordonnateur de programme	Burkina Faso
46	UICN BRACO	Bora Masumbuko	Chargée de programme	Burkina Faso
47	UICN BRACO	Youssof DIEDHIOU	Chargé de programme	Burkina Faso
48	FIBA	Charlotte Karibuhoye	Coordonnatrice de programme	Sénégal
49	FIBA	Julien Semelin	Chargé de projets	Sénégal
50	FIBA	Emanuel Ramos	Assistant technique	Guinée Bissau
51	FIBA	Ambroise Brenier	Chargé de suivi évaluation	Mauritanie

L'équipe d'évaluation était composée de :

- Charlotte KARIBUHOYE (FIBA, Coordonnatrice du Programme d'appui au RAMPAO)
- Geoffroy MAUVAIS (UICN/PACO, programme aires protégées)
- Bora MASUMBUKO (UICN/PACO, programme aires protégées)
- Youssof DIEDHIOU (UICN/PACO, programme aires protégées)
- Aboubacar OULARE (Direction de la Diversité Biologique et des Aires Protégées de la République de Guinée)
- Oussainou Touray (Department of Parks and Wildlife, Gambie)
- Justino BIAI (Institut de la Biodiversité et les Aires Protégées, Guinée Bissau)

Luis TITO (IRD, Dakar) a contribué au traitement et à l'analyse des données collectées.

La méthodologie employée est celle développée par le World Wide Fund for Nature (WWF) : méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM). Elle se fonde sur le cadre d'évaluation mis au point par la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP). Elle offre aux décideurs un outil leur permettant d'évaluer rapidement l'efficacité générale de la gestion des aires marines protégées dans une écorégion, pour ensuite pouvoir prendre les décisions *ad hoc* pour améliorer les pratiques de gestion.

La méthodologie RAPPAM permet de :

- identifier les forces et les faiblesses de la gestion des AMP,
- analyser l'étendue, la gravité, la prévalence et la distribution de toute une variété de menaces et de pressions,
- identifier les AMP où l'importance et la vulnérabilité écologiques et sociales sont élevées,
- indiquer l'urgence et la priorité à accorder à la conservation d'aires marines protégées particulières,
- aider au développement et à l'établissement des priorités des interventions politiques appropriées et des étapes de suivi, pour augmenter l'efficacité de la gestion des aires marines protégées.

Le RAPPAM comprend cinq étapes :

Étape 1 : déterminer l'étendue de l'évaluation (AMP à évaluer)

Étape 2 : évaluer les informations existantes pour chaque AMP

Étape 3 : administrer le questionnaire d'évaluation rapide

Étape 4 : analyser les résultats

Étape 5 : identifier les étapes suivantes et les recommandations.

Il est important de rappeler que la méthodologie RAPPAM est basée sur le principe d'une **auto-évaluation participative**, conduite avec l'ensemble des parties prenantes dans la gestion des aires protégées évaluées. Elle repose donc sur plusieurs hypothèses préalables, dont 3 sont particulièrement importantes :

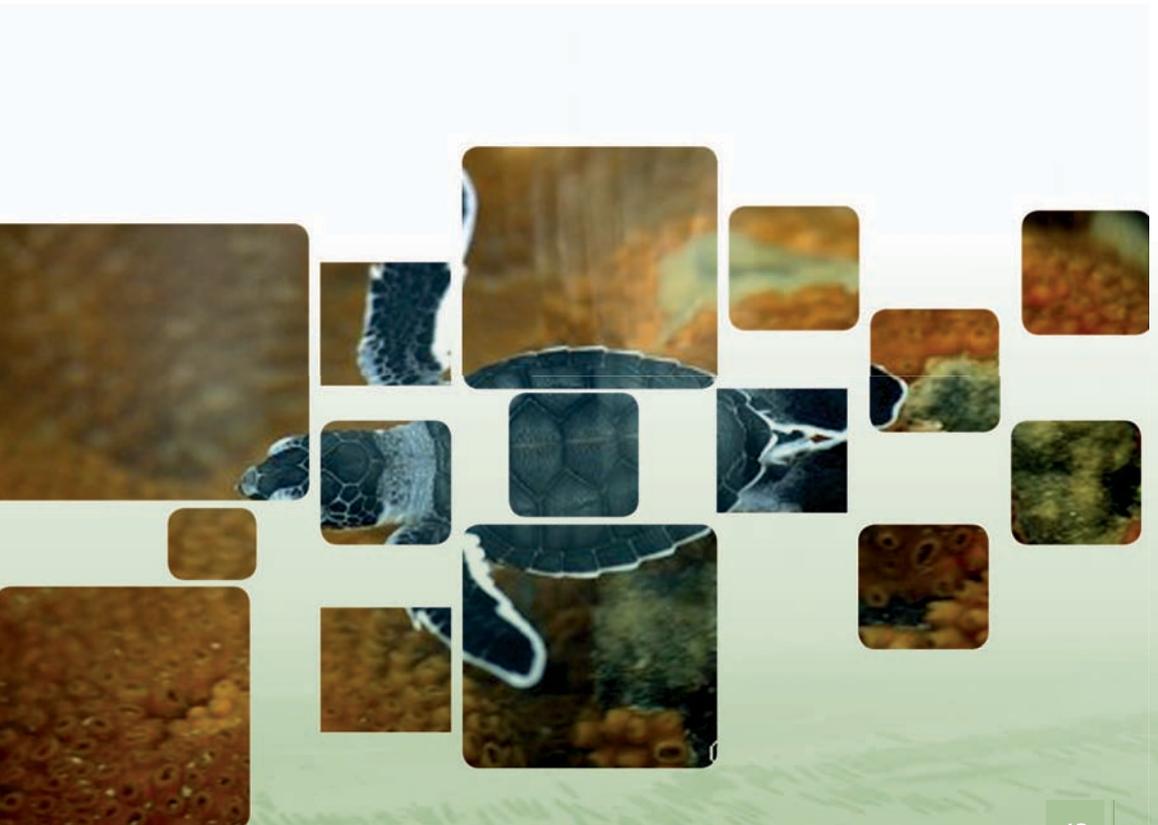
- le climat au cours de l'atelier doit être positif : étant donné que la qualité des données dépend de la bonne volonté et de la participation des gestionnaires, et de tous les partenaires, des aires marines protégées, un climat de confiance et de transparence est essentiel pour obtenir des informations fiables qui donneront des résultats significatifs et utilisables.
- la méthodologie peut s'appliquer aux six catégories d'aires protégées de l'UICN, mais elle est surtout applicable aux catégories I à IV.
- la méthodologie suppose que les gestionnaires et administrateurs ont les connaissances requises pour fournir des données suffisantes et fiables.



Le présent rapport rend donc compte des éléments présentés et discutés par ces acteurs au cours de l'atelier, et ne renvoie pas nécessairement une image strictement conforme à la réalité. Ce biais est cependant atténué par la mixité des participants (Etat, gestionnaires, ONG, scientifiques...) au cours de l'atelier et par le travail d'animation et de relecture conduit par les évaluateurs.

L'ensemble des données présentées dans la première partie de ce document (description des aires marines protégées) est issu des éléments bibliographiques qui ont été transmis par les gestionnaires des aires marines protégées et le secrétariat du RAMPAO.

Les informations détaillées relatives à cette méthode d'évaluation sont disponibles sur le site : www.panda.org/parkassessment



IV. RESULTATS ET ANALYSE

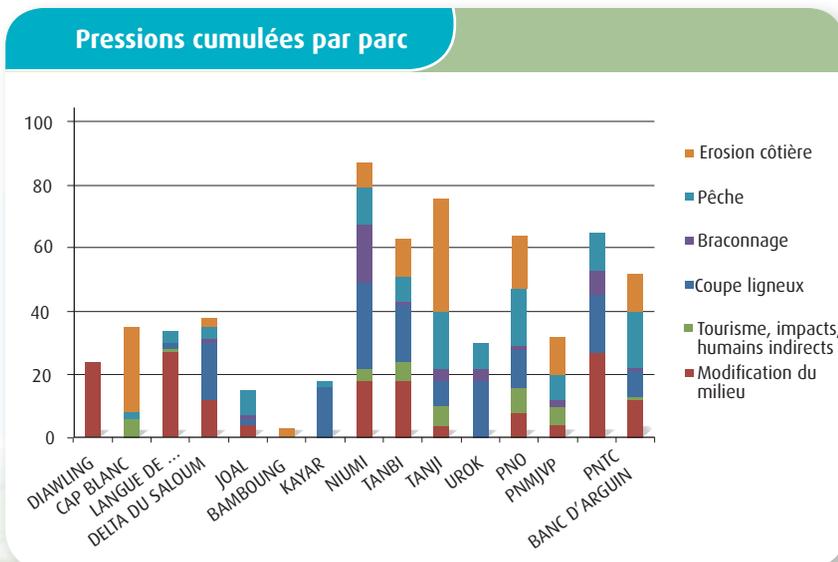
IV.1. PRESSIONS ET MENACES

Note : chaque pression peut avoir un score compris entre 1 et 64. Le résultat est égal à la multiplication de l'ampleur (échelle de 1 à 4 : localisée, éparse, dispersion large, ou partout) par l'impact (échelle de 1 à 4 : peu sévère, modéré, fort, ou sévère) et la durée (échelle de 1 à 4 : court terme, moyen terme, très long terme ou permanent). Ce n'est donc pas une échelle linéaire. Un score entre 1-3 est faible, entre 4-9 modéré, entre 12-24 élevé et entre 27-64 sévère.

Les aires marines protégées sont soumises à de fortes pressions. Les principales pressions identifiées sont par ordre d'importance : la pêche, la coupe de ligneux, la modification du milieu, les impacts humains indirects (tourisme), le braconnage, et l'érosion côtière.



• Pressions





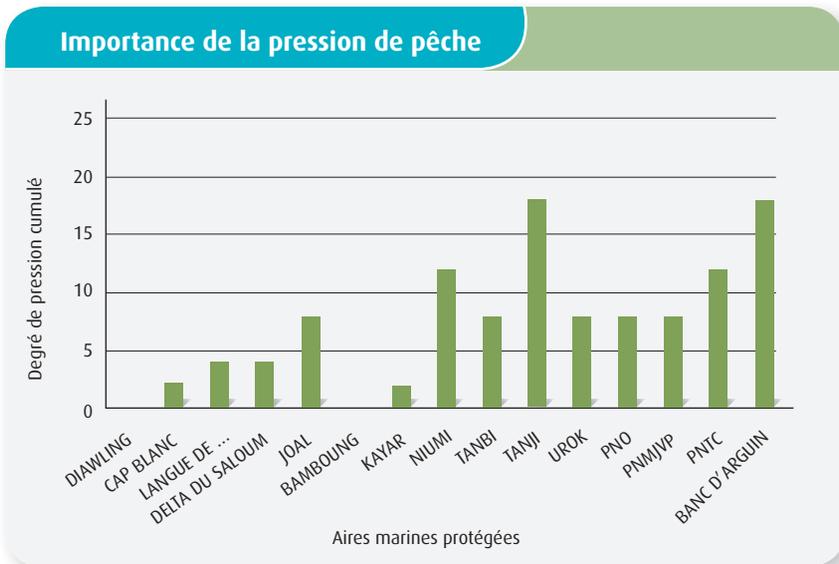
• La pêche

La pression de la pêche est présente dans toutes les AMP. Kayar est caractérisée par une forte pression de la pêche sous marine et industrielle et à Joal les pêcheurs traversent en permanence l’AMP.

Au Delta du Saloum la pêche est une pression réelle du fait que c’est une zone où réside une forte communauté de pêcheurs. Urok et Orango, du fait de leur richesse en ressources halieutiques et de leur proximité avec les ports de pêche tels que Bubaque, subissent une forte pression de la pêche artisanale.

Le parc de Joao Vieira et Poilao étant situé sur le couloir de passage de l’archipel Bijagos-Cacine-Kamsar, la pression de la pêche artisanale y est très forte. Le PN de Cacheu est également concerné par la pêche artisanale. A Niumi, le système de pêche ne favorise pas une exploitation durable des ressources.

Au Banc d’Arguin, la pêche constitue une pression élevée alors qu’au Cap Blanc et dans la langue de Barbarie la pression est mineure tandis qu’au Diawling et au Bamboung elle est marginale.

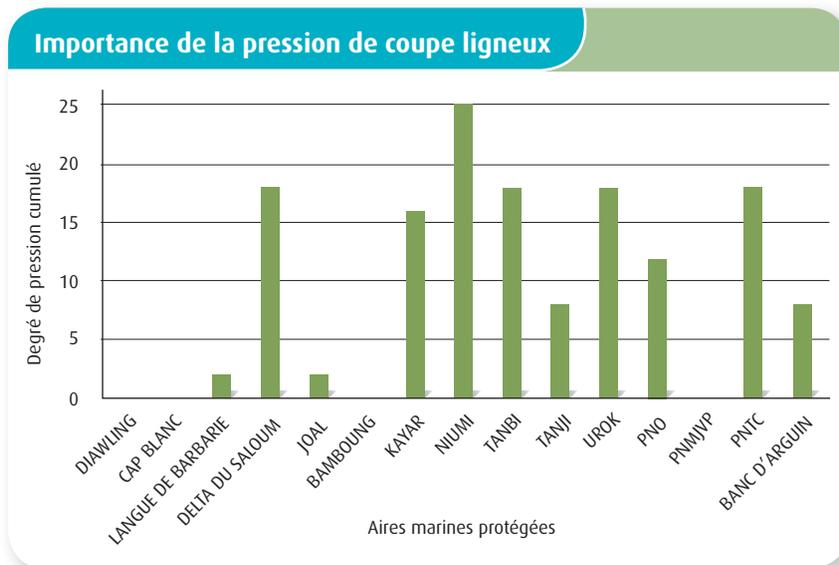


• La coupe de ligneux

A Kayar la principale pression sur les ligneux porte sur la bande des filaos qui servent à fixer les dunes afin d'empêcher l'avancée de la mer vers le continent. A Joal, cette pression est caractérisée par l'émondage et l'élagage des ligneux. Au Banc d'Arguin, la coupe de ligneux est vérifiée exclusivement sur la partie continentale du parc, et cible surtout l'espèce *Salvadora persica*. La langue de Barbarie est concernée par la coupe de filaos et de prosopis.

A Urok, le palmier est fortement exploité dans la construction de maisons, le bois de charbon est surtout utilisé dans la production de charbon pour la commercialisation et l'arbre à piment pour le fruit (piment noir).

Au PN Orango, la croissance démographique, l'augmentation du nombre de villages et la nécessité de construire des maisons explique la pression sur les ligneux, mais également la production artisanale de nattes à base de raphia.



Au PN Cacheu la mangrove est coupée pour la construction de maisons, la clôture des champs et le fumage du poisson ainsi que pour la commercialisation. Les rôniers sont exploités pour la commercialisation et la construction. Quant aux palmiers, ils sont



coupés pour la construction et l'exploitation des rameaux pour production des balais et la production du charbon de bois.

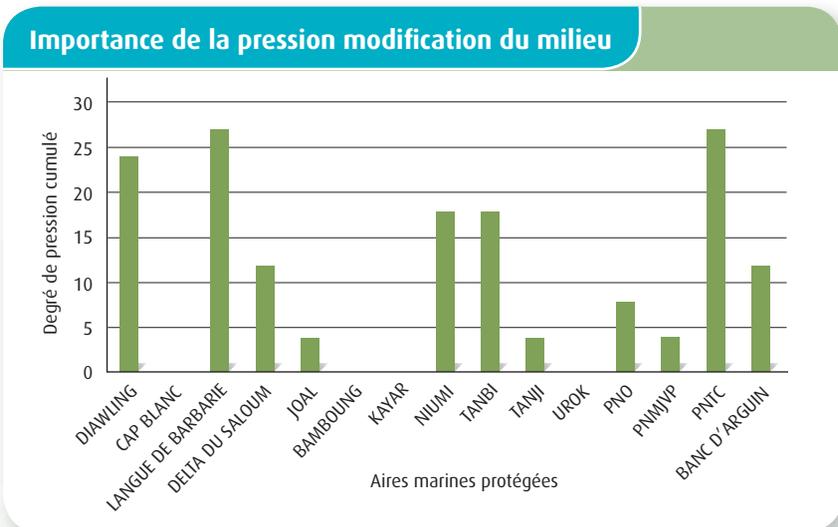
A Niumi, Tanbi Tanji et au Delta du Saloum, l'exploitation des ligneux est régulièrement constatée mais son impact est encore mineur. Contrairement aux autres AMPS du réseau, celles de Joao Vieira, Cap Blanc, Bamboung et Diawling ne subissent pas de pression de coupe de ligneux.

• **La modification du milieu**

Cette pression est présente au niveau de toutes les AMPS, à l'exception du Bamboung, Kayar, Urok et le Cap Blanc. En effet, à Joal elle est caractérisée par une modification du lit du cours d'eau Maman nguéth et par l'extraction de sable à Tindy.

Au Diawling, cette pression est due au surpâturage, alors qu'à Orango, Cacheu, au Niumi, à Tanbi et Tanji, elle est causée par l'agriculture itinérante. Au Delta du Saloum, la modification du milieu est le fait des feux de brousse récurrents et de la salinisation des eaux et sols suite aux sécheresses.

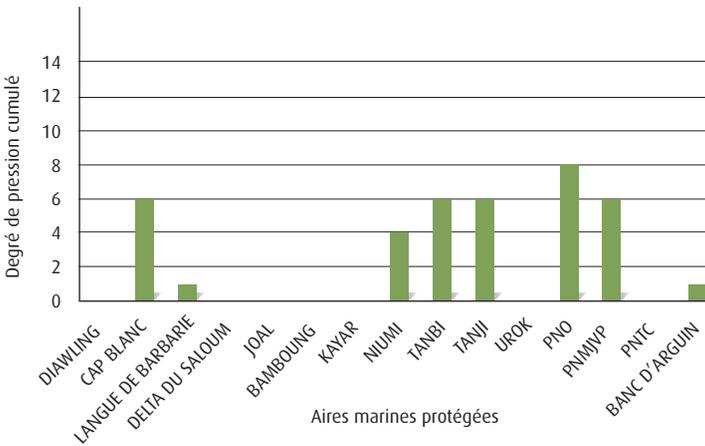
Au Banc d'Arguin, les modifications du milieu sont liées aux impacts des changements climatiques en particulier l'élévation du niveau de la mer alors que dans la langue de Barbarie, c'est la salinisation de l'eau du fleuve qui est mise en évidence.



• Les impacts humains indirects

A l'exception de Cacheu, Diawling, Joal, Kayar, Bamboung, Urok, Delta du Saloum, les autres AMP subissent les impacts humains indirects. De façon générale cette pression est encore faible et est caractérisé essentiellement par l'installation d'infrastructures touristiques de manière anarchique à proximité de ces AMP.

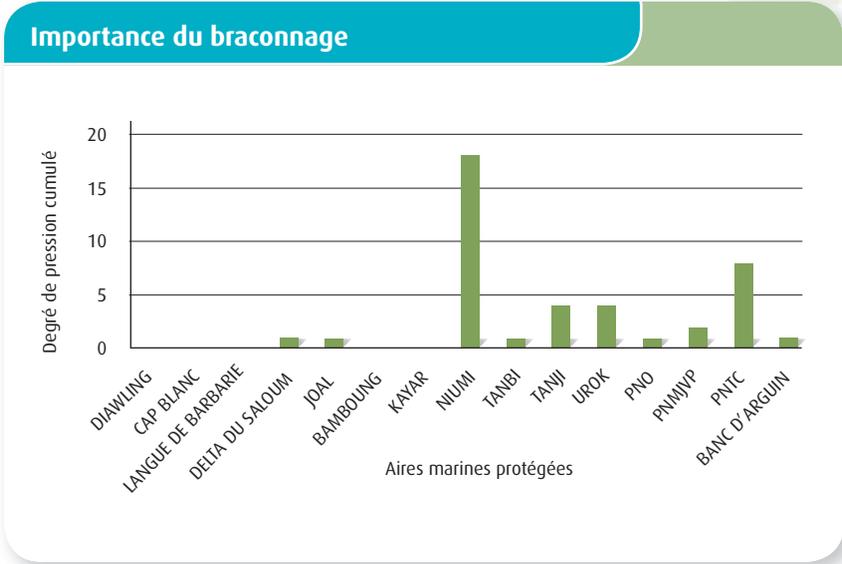
Importance des pressions du tourisme et des impacts humains



• Le braconnage

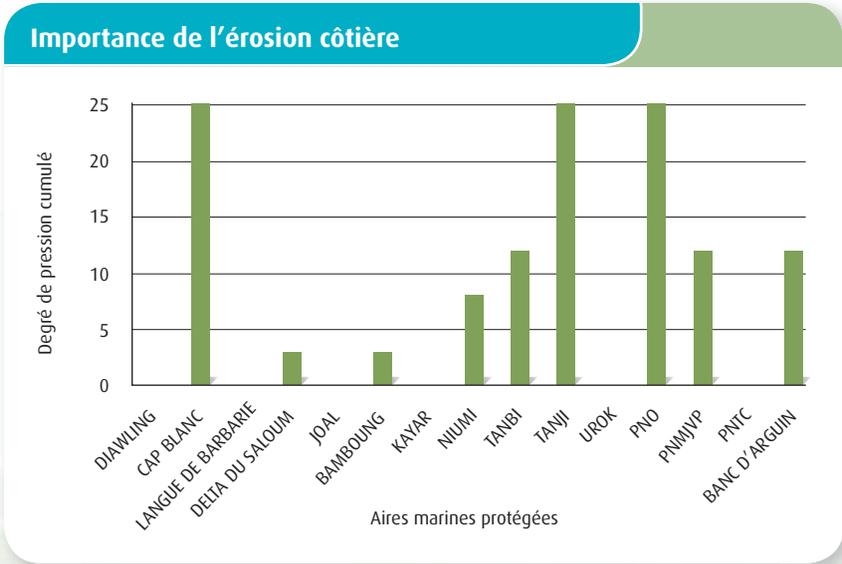
Le braconnage est faible dans les AMP en général, sauf au Niumi. Il porte essentiellement sur les oiseaux à Joal, Joa Vieira, Cacheu, le singe vert à Urok et le guib harnaché au Delta du Saloum.

Par contre à Bamboung, Langue de Barbarie, Cap Blanc et Diawling, le braconnage n'est pas constaté. Au Banc d'Arguin, le problème se pose relativement à l'ensemble des espèces de la faune terrestre, mais il n'y a pas d'informations disponibles sur l'existence d'activités de braconnage organisées.



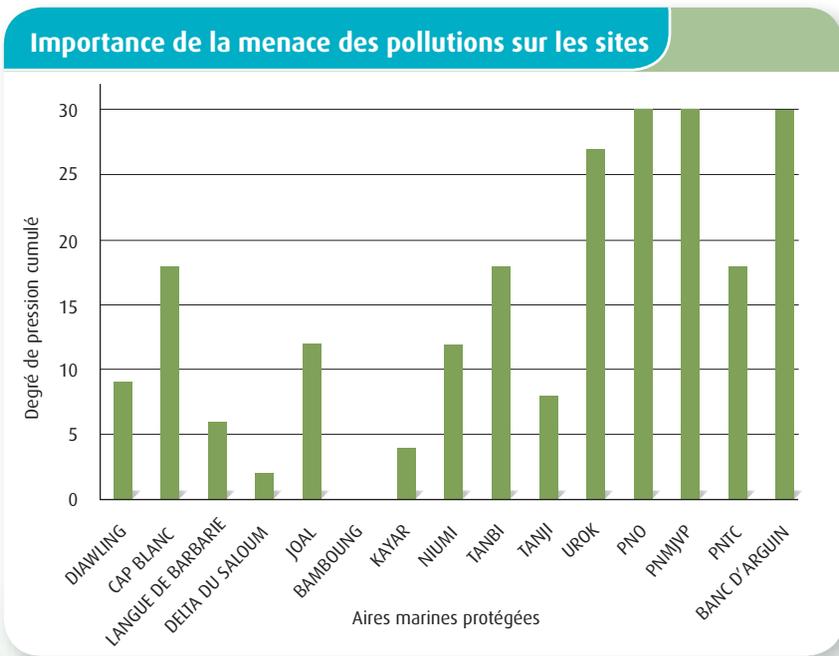
• L'érosion côtière

Cette pression est présente au niveau de toutes les AMP à l'exception d'Urok, Kayar, Cacheu et Diawling. Au Bamboung, elle est constatée au niveau du gîte de Keur Bamboung et elle est prononcée à Organo, Tanji et au Cap Blanc. Au Banc d'Arguin, l'érosion côtière est présente surtout au niveau de la zone de Mamghar.



• Menaces

La principale menace identifiée dans les AMP est la pollution. A Joao Vieira, Orango, Cacheu, Urok et au Cap blanc, elle est liée à l'exploitation minière. Au niveau du Niumi et du Banc d'Arguin la menace de la pollution concerne l'exploitation pétrolière et en ce qui concerne Joal, Diawling, Tanbi, Tanji, le Delta du Saloum et Kayar, elle est surtout liée au rejet de déchets ménagers et industriels. Seule l'AMP du Bamboung n'est pas concernée par la menace de la pollution.





IV.2. CONTEXTE

Il y avait quatre réponses possibles à cette partie du questionnaire : oui = 5, plutôt oui = 3, plutôt non = 1 et non = 0. Un score de 5 ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a aucun problème et un score de 0 n'indique pas un échec total. Les résultats par parcs sont calculés en faisant la somme des scores des différentes questions. Les résultats par question sont des moyennes.

IV.2.1. Importance biologique et socioéconomique des AMP

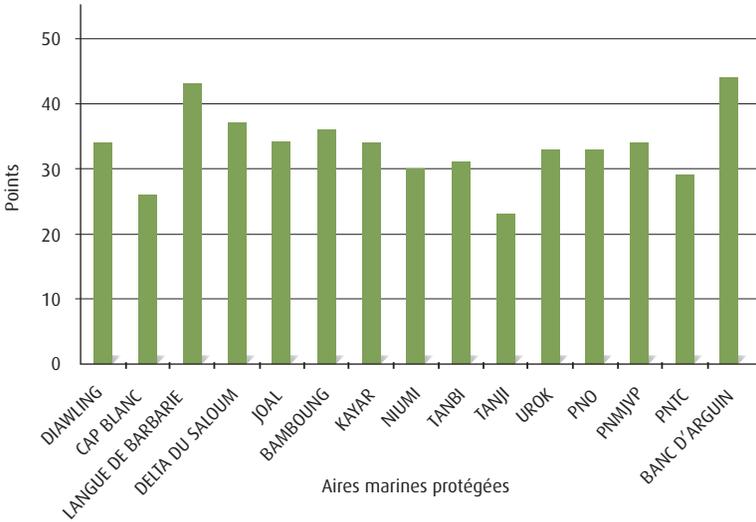
• Importance biologique

Toutes les AMP du RAMPAO abritent une ou plusieurs espèces considérées par les gestionnaires comme rares, menacées ou en danger. Par exemple, on trouve la tortue marine à Joao Vieira, Orango, Diawling, la Langue de Barbarie, le Delta du Saloum, Joal, Kayar, Nioumi, Tanji et au Banc d'Arguin. Le lamantin est retrouvé dans plusieurs AMP dont Orango, Cacheu, Urok, Nioumi, Bamboung et le Delta du Saloum. On rencontre le crocodile du Nil entre autres à Joao Vieira, Orango et Tanbi. Le dauphin est rencontré à observé au Bamboung, à Tanbi, au Banc d'Arguin et au Delta du Saloum. L'outarde est signalée au Diawling. La mangrove est retrouvée dans la plupart des AMP ainsi que beaucoup d'espèces de poissons pélagiques. La Réserve satellite du Cap Blanc revêt une haute importance principalement pour la conservation du Phoque moine.

Plusieurs aires marines protégées possèdent un niveau de diversité biologique, notamment le Banc d'Arguin avec 48 espèces oiseaux d'eau dont 3 espèces endémiques, 5 espèces de tortues, plus de 200 espèces végétales, 21 espèces de mammifères marins, plus de 26 espèces de requins, 6 espèces de raies, plus de 150 espèces de poissons, plus de 20 espèces de crustacés, 18 espèces de reptiles et plus de 6 espèces de mammifères terrestres.

Le Delta du Saloum abrite 114 espèces de poissons distribuées en 52 familles, 34 espèces de mammifères terrestres dont 7 menacés au niveau africain, plus de 200 espèces d'oiseaux dont le quart de la population mondiale de Sterne royale. Par ailleurs 118 espèces végétales représentant 9% des plantes supérieures du Sénégal y ont été dénombrées. Au PN Orango on compte 17 espèces de mammifères, 158 espèces d'oiseaux, 8 espèces d'amphibiens et 18 espèces de reptiles. Au PN Joao Vieira 150 espèces de poisson, 85 espèces d'oiseau, 2 espèces des tortues marines et 2 espèces du crocodile ont été répertoriées.

Importance biologique des AMP évaluées



Des sous-espèces d'oiseaux endémiques sont observées uniquement au Banc d'Arguin, notamment les spatules blanches *Platalea leucorodia balsaci* et le héron blanc du Banc d'Arguin *Ardea cinerea monicae*.

Presque toutes les aires marines protégées possèdent un ou des écosystèmes menacés au niveau régional ou national. Il s'agit particulièrement de l'écosystème de mangrove à Joal, Diawling, Nioumi, Tanbi, Tanji, Bamboung, de l'écosystème insulaire à Orango, Urok, Cacheu et Joao Vieira et Poilao. La frange maritime de Kayar et les rôniers de Joal sont également fortement menacés. La plupart des aires marines protégées abritent une gamme de diversité floristique associée aux types d'écosystèmes de la zone à l'exception; néanmoins, dans aucune AMP, la diversité structurelle actuelle n'est exactement identique à la diversité structurelle originelle, surtout en ce qui concerne les ressources fauniques, même si elle est parfois proche.

La plupart des aires marines protégées joue un rôle crucial pour le fonctionnement des processus écologiques. En effet, elles représentent des sites importants pour la reproduction, la croissance ou de passage obligatoire des espèces migratrices telles que les tortues marines, les dauphins, les oiseaux etc. La mangrove y joue également un rôle important de rétention du sel.



Certaines aires marines protégées contribuent significativement à la représentativité du réseau national dont elles font partie. Par exemple le Banc d'Arguin, le PN Orango, le Delta du Saloum et le PN Tanbi sont très représentatifs de leurs réseaux nationaux

• Importance socioéconomique

Certaines AMP sont des sources d'emploi (direct ou indirect) pour les communautés locales, néanmoins cela demeure très limité. Par exemple au niveau de Joal, du Banc d'Arguin, du Diawling, de Niimi, Tanbi, Tanji, il s'est développé des filières d'exploitation contrôlée du poisson, des huîtres et du sporobolus, qui pour la plupart sont menées principalement par les femmes. Au Bamboung, un campement éco-touristique emploie 20 personnes issues des communautés locales et une partie des recettes générées par ce campement est versée au conseil rural pour soutenir des actions de développement local. Au Diawling, à Tanbi, à la Langue de Barbarie et à Tanji des emplois sont également créés pour les populations locales ; ceci n'est pas le cas à Niimi ni à Kayar. Au Diawling on recense près de 100 pêcheurs.

Dans la plupart des AMP, les communautés locales utilisent les ressources pour leur subsistance. Au Banc d'Arguin, Diawling, Niimi, Tanbi, Tanji et Langue de Barbarie, les populations locales sont majoritairement dépendantes des ressources halieutiques et du tourisme de ces AMP. Cependant, au Banc d'Arguin la filière d'exploitation du poisson tend vers une logique commerciale. Il existe néanmoins d'autres opportunités qui sont sous valorisées telles que le maraîchage et l'aviculture. A Joal, malgré l'importance de la pêche, la population est encore majoritairement agricole.

Certaines AMP procurent aux communautés locales des possibilités de développement par l'usage durable des ressources mais également par une diversification des activités dans et/ou autour de ces AMP, afin de réduire la pression sur les ressources. C'est le cas par exemple au Banc d'Arguin, au Bamboung et au Diawling (écotourisme, promotion de techniques de pêche durable...).

A l'exception du Diawling, quasiment toutes les AMP abritent des éléments d'importance religieuse ou spirituelle on peut ainsi citer le bras de mer Mama Nguéth, les baobabs sacrés et le cimetières mixtes à Joal, Woroso à Essau et Kanuma au Niimi, le site pour les rites d'initiation



de Woyooto à Tanbi, le site culturel de Sanneh Mentereng à Tanji, les Cimetières de Tidra, de Legdeim, de Menata, et Askajay et de Mamghar et l'île d'Agadir au Banc d'Arguin ; le lieu de retraite spirituelle de la Langue de Barbarie ; les mangroves de Kayar et les Amas coquillés au Bamboung.

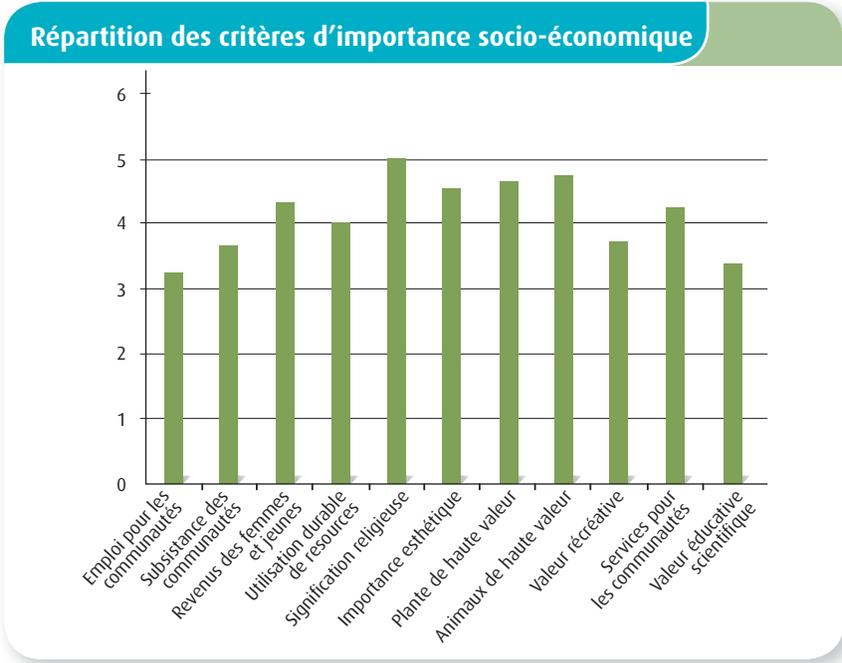
Toutes les AMP sauf le Diawling abritent des éléments inhabituels d'importance esthétique. On peut citer entre autres le bras de mer mama nguéth, baobabs sacrés cimetières mixtes à Joal, les amas coquilliers, tumulus et îlots sacrés au Delta du Saloum, les nombrueux bolons et lagunes au Nioumi ; les bolons de Tanbi, les îles de Bijol à Tanji; Les Caps (Timiris, Tagarit, Tafarit, Alzas, etc), amas coquilliers, les sites archéologiques, les îles, baies, chenaux, complexes vasières-herbiers et les dunes au Banc d'Arguin ; l'ancienne embouchure du fleuve Sénégal ; l'îlot aux oiseaux, la bande de sable séparant l'océan et le fleuve Sénégal et le phare à la Langue de Barbarie ; la Baie de Kayar et l'écosystème de mangrove au Bamboung.



Toutes AMP à l'exception de Kayar, abritent des espèces de plantes de haute importance sociale, culturelle ou économique. Ces plantes sont pour la plupart utilisées par la pharmacopée traditionnelle. Il s'agit par exemple de l'eucalyptus, le filao, la mangrove à Joal; certaines plantes médicinales telles que le pied de chameau (*piliostigma reticulata*), le palmier à huile (pour la production de vin local, d'huile de palme et pour les toitures), la mangrove pour la construction et le bois de chauffe à Tanbi, le

nééré *Parkia biglobosa*, le ditakh (*Ditarium senegalensis*), le parinaire (*Parinari excelsa*), le Vène (*Pterocarpus erinaceus*), le palmier à huile (*Elaeis guineensis*), l'acacia *Acacia siberiana* à Tanji.

Au Diawling on observe surtout le (*Sporobolus robustus*) et au Banc d'Arguin on peut citer l'acacia pour usage médicinale, l'arbre à brosse à dents *Salvadora persica*, la Myrrhe africaine (*Comiphora africana*), l'euphorbia (*Euphorbia balsamifera*), le boscia (*Boscia senegalensis*), la coloquinte (*Citrillus colosynthus*). Dans la Langue de Barbarie diverses espèces sont utilisées en médecine traditionnelle et au Bamboung c'est le palétuvier qui occupe une place prépondérante.



La plupart des AMP abritent également des espèces animales de haute importance sociale, culturelle ou économique telles que la tortue marine à Joal et à Kayar, l'outarde au Diawling, les muets et courbines au Banc d'Arguin, les crevettes et carpes à la Langue de Barbarie et le dauphin et lamantins au Bamboung et dans le Delta du Saloum.

Toutes les aires marines protégées ont une certaine valeur récréative, qui est cependant sous exploitée. On peut citer par exemple le canoë kayak au Bamboung, la ballade en lanches à voile au Banc d'Arguin et en pirogue à la Langue de Barbarie, la pêche sportive et traditionnelle au Niumi, à Tanbi et au Banc d'Arguin.

Les aires marines protégées contribuent à produire des services et bénéfices significatifs pour les communautés local ; on peut citer par exemple au Banc d'Arguin l'existence de 4 unités de dessalement de l'eau de mer, d'une ambulance, de 8 campements touristiques et de 4 centres socioculturels. A la Langue de barbarie, un microcrédit est octroyé aux populations pour des activités de maraîchage, en plus des emplois créés à travers les campements touristiques. Au Bamboung, un périmètre maraîcher et des puits ont été mis en place grâce à l'AMP et des campagnes de reboisement de la mangrove ont été réalisées après la création de l'AMP.

La plupart des aires protégées ont une forte valeur éducative et/ ou scientifique. Au Delta du Saloum, un important programme de suivi des oiseaux marins est réalisé en partenariat avec Wetlands et le suivi des tortues marines est réalisé avec l'appui du WWF. Un suivi est réalisé sur le comportement et la dynamique de l'île aux oiseaux, principal îlot de reproduction des Laridés dans le Delta du Saloum. A Joal on peut citer les programmes d'éducation environnementale pour les écoles et le bagage des tortues marines. Les activités de recherches sont très fréquentes au Banc d'Arguin grâce à l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) et le Royal Netherlands Institute for Sea Research (NIOZ). Au Bamboung, le centre de recherche océanographique de Thiaroye (CRODT) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD), y ont mené un programme de recherche sur les poissons.

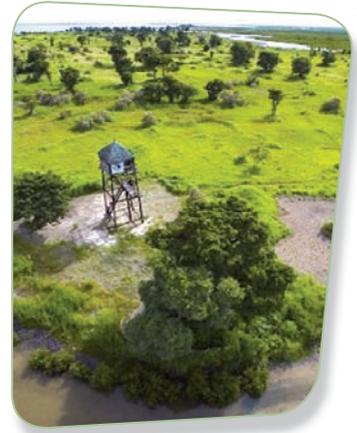


IV.2.2. Vulnérabilité

Le revenu des populations a augmenté et s'est diversifié après la mise en place de certaines AMP. En effet au Banc d'Arguin, le revenu des populations Imraguen du parc est beaucoup plus élevé que celui des populations Imraguen en dehors du parc. Au Bamboung, l'AMP a créé près de 25 emplois constitués essentiellement de surveillants et d'écoguides. Au Diawling, grâce aux revenus tirés de l'AMP, chaque famille a pu construire un habitat décent, dispose d'un moyen de transport et s'adonne à l'élevage. A la Langue de Barbarie, les ballades en pirogue des touristes, ainsi que le guidage sont réalisés par les populations locales, en plus celles-ci sont employées dans les campements. A Kayar, grâce à la protection de la bande de filao (partie intégrante de l'AMP), le maraîchage a pu se développer dans la zone.

A l'exception de Bamboung où il n'existe qu'une seule entrée pour atteindre l'AMP de la Langue de Barbarie qui dispose 7 agents pour couvrir 2000ha et de Tanji qui dispose de 10 écogardes pour la surveillance, les activités illégales sont difficiles à surveiller dans la plupart des AMP. A Joal par exemple, le passage des pirogue de jour comme de nuit est difficilement maîtrisable ; le Banc d'Arguin est trop grand (12 000Km²) et le Niimi et le Delta du Saloum sont situés dans une zone transfrontalière, ce qui rend difficile leur surveillance.

Les règles de gestion telles que le repos biologique, la réglementation des engins etc. sont bien respectées par les populations locales et usagers dans ou autour des AMP, excepté dans le cas des populations périphériques des parcs de Cacheu, Niomi, Tanji et du Delta du Saloum. A Joal, il est interdit de pêcher sur une zone large de 3,5 km et la pêche responsable est autorisée autour de la zone tampon, sur une largeur de 4 km. Au Diawling, l'utilisation des monofilaments par les pêcheurs pose un problème de pérennité de la ressource. Au Banc d'Arguin, très souvent les engagements mutuels ne sont pas respectés, par contre le repos biologique est bien respecté. Il en est de même au Bamboung où le repos biologique est bien respecté, mais où l'application du règlement intérieur sur l'utilisation des engins de pêche pose problème. Par contre, à Tanbi et à la Langue de Barbarie, la majorité des populations respecte le mécanisme de cogestion mis en place.



L'application de la loi est faible partout dans la région. Un manque de respect des textes réglementaires est signalé partout, exception faite au niveau des AMP du Banc d'Arguin où plus de 150 pirogues sont arraisonnées annuellement en plus de la saisie annuelle de plusieurs kilomètres de monofilaments, de la Langue de Barbarie et de Tanbi où les populations sont bien sensibilisées et respectent les lois. Les pots de vin et la corruption sont fréquents et signalés au niveau de la plupart des AMP sauf au Banc d'Arguin où il existe un système de motivation des agents et à la Langue de Barbarie où les activités illégales restent rares.

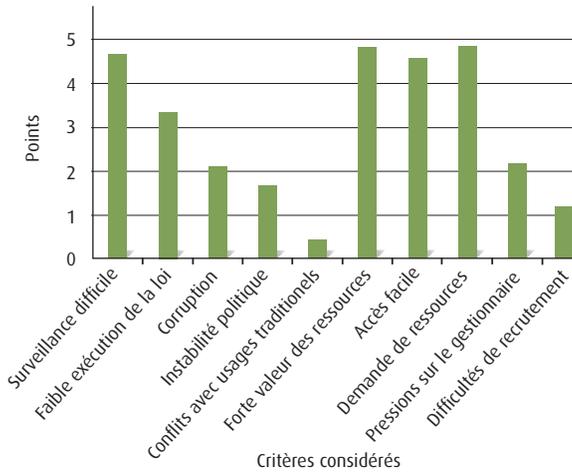
Les seules AMP qui subissent les conséquences d'agitations civiles et de l'instabilité institutionnelle et politique sont notamment le Bamboung, Joal et Kayar avec le changement de tutelle au Sénégal et le Banc d'Arguin qui du fait de l'instabilité politique, a connu un retard de financement. Les pratiques culturelles, les croyances et usages traditionnels entrent en conflit avec les objectifs dans toutes les AMP exceptée au PN Orango.

La valeur marchande des ressources est importante dans certaines, AMP, comme par exemple au Banc d'Arguin, le chiffre d'affaire annuel au débarquement est d'environ 1 million d'euros et à la Langue de Barbarie, les activités touristiques procurent beaucoup de revenu aux populations locales. Il y a une forte demande pour la consommation ou la commercialisation d'espèces vulnérables de poissons et de fruits de mer au niveau des AMP à l'exception de Joal, Diawling, Bamboung, qui ne sont pas concernées par cette

forte demande en ressources vulnérables. Dans la plupart des AMP, les gestionnaires ne subissent pas des pressions pour exploiter de manière excessive les ressources. Néanmoins à Joal, les populations souhaitent la levée d'interdiction de la pêche de la tortue marine.

Le recrutement et le maintien des employés semblent aisés pour les agents de l'administration mais très difficile pour les populations locales, du fait du bénévolat ou de la faiblesse des rémunérations.

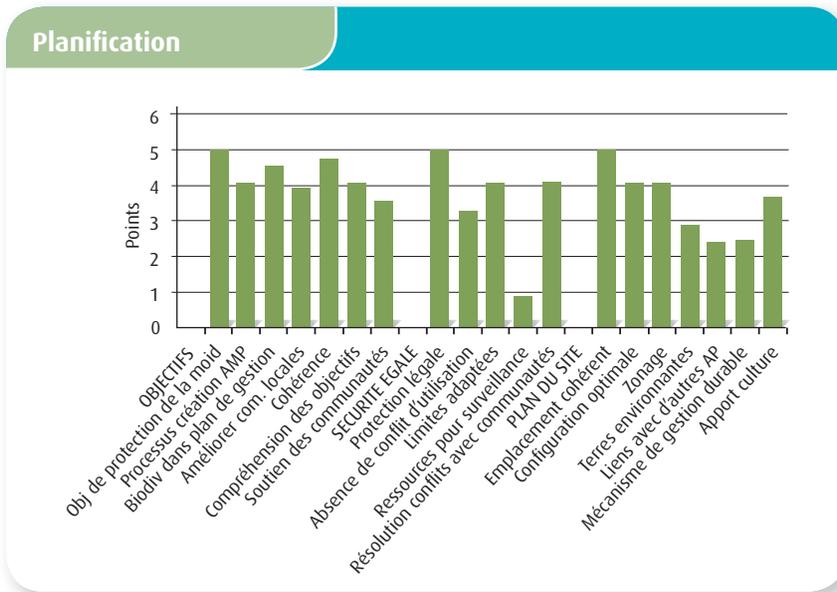
Vulnérabilité moyenne





IV.3. EFFICACITE DE LA GESTION

IV.3.1. Conception (objectifs et planification)



• Objectifs

Toutes les AMP ont pour objectifs la protection et le maintien de la biodiversité marine, côtière et terrestre mais également, le développement socioéconomique des communautés locales. Au Bamboung par exemple, la création de l'AMP a permis l'apparition de 25 espèces de poissons et du dauphin.

Les processus de création des AMP ont été participatifs à l'exception de quelques cas où il y a eu des conflits entre l'Etat et les populations pour la création, comme au parc du Delta du Saloum en 1976 et à la Langue de Barbarie. A Joal, le zonage du site a été fait par les populations et au Bamboung, les populations locales ont défini les limites et les règles de gestion. A Kayar, c'est la population qui a exprimé le besoin de créer l'AMP.

Des objectifs spécifiques de conservation de la biodiversité sont clairement définis dans un plan ou programme pour la plupart des AMP. En effet, dans presque toutes ces aires

protégées, il existe un plan de gestion en cours d'exécution ou en attente d'actualisation ou de validation. De façon générale, ces plans de gestion sont élaborés dans le cadre d'un projet comme par exemples dans le cas de à Tanbi (projet ICAM II⁴), à Kayar (projet GIRMaC) ou grâce à l'appui d'un partenaire technique et financier, tel que l'IUCN, le WWF, la FIBA, la Banque mondiale ou le Fonds Mondial pour l'Environnement FEM.



Des objectifs spécifiques à l'amélioration du cadre de vie des populations sont clairement définis dans un plan ou programme au niveau de toutes les AMP à l'exception du Bamboung où beaucoup de réalisations ont eu lieu, mais n'étaient pas définies dans un plan ou programme. De plus, dans la plupart des AMP, les méthodes et plans de gestion sont conformes aux objectifs de conservation du site.

Les employés et administrateurs de l'AMP comprennent clairement les objectifs, les pratiques, la politique et la réglementation au niveau de toutes les AMP à l'exception de Niimi, Tanbi et Tanji où il est ressorti que certains employés ne comprennent pas très bien la réglementation.

Les communautés locales soutiennent de façon générale l'ensemble des objectifs des AMP, par leur participation aux activités de surveillance, d'aménagement, de suivi écologique, de sensibilisation et de promotion touristique. Néanmoins, quelques difficultés sont notées dans certains cas, comme par exemple à Joal avec la pêche illégale qui est régulière, au Diawling où les populations sont plus intéressées par les activités de développement que de conservation, le non respect des engagements mutuels de pêche au Banc d'Arguin, le déficit de communication au niveau des 14 village de Bamboung, la destruction de la bande de filaos à Kayar, la réticence du village de Kanuma à participer aux activités du parc de Niimi.



⁴ Integrated Coastal Area Management

Toutes les AMP ont un statut de protection à long terme consigné par la loi. En effet, elles ont toutes été créées par un décret ou une loi. Par exemple le Niomi a été créé en 1986 par décision du parlement au bénéfice des générations futures, Tanbi a été désigné in 2005 par le Cabinet comme parc national pour la postérité, Tanji a été classé en 1993 par le Parlement pour les générations futures. Le Banc d'Arguin a été créé par la Loi 2000/024 ; Kayar, Bamboung et Joal ont été créées en 2004 par décret présidentiel et le Delta du Saloum a été créé par décret n° 76-577.

De façon générale, Il n'existe plus de conflits non résolus sur la propriété des terres ou les droits d'utilisation ou encore sur l'existence de droits de passage, Néanmoins, quelques difficultés demeurent notamment à Joao Vieira où un conflit existe entre les opérateurs touristiques et les communautés locales. De même qu'à Urok, les zonages intérieurs doivent être révisés et quelques incidents sporadiques ont été observés à Tanbi. Cette absence de conflits réels est due à l'effort consenti par les différentes parties prenantes pour mettre en place un mécanisme de règlement des conflits.

Dans certaines AMP, les limites ne sont pas adaptées leurs objectifs. C'est le cas notamment de Joal qui nécessite une extension en profondeur pour atteindre les 12 000 miles. Au Diawling, les demandes des populations en ressources augmentent par rapport à l'offre de l'AMP, d'où la nécessité de restaurer d'autres sites. A Joao Vieira, le banc d'Oliveira Muzante est un site important pour la nidification des oiseaux, mais il se trouve en dehors des limites de l'AMP. A Kayar, il est nécessaire de faire une extension au large pour maîtriser l'incursion des bateaux de pêche.

Dans presque toutes les AMP, les ressources financières et humaines sont insuffisantes pour faire appliquer strictement toutes les réglementations à l'intérieur de celles-ci. En effet, l'insuffisance des budgets, des moyens logistiques et humains sont communs à toutes les AMP, à l'exception du Banc d'Arguin, où seule l'insuffisance des agents de terrain est signalée.

Grâce à la mise en place de structures consensuelles (comité de gestion), les conflits avec les communautés locales sont résolus de façon équitable et efficace au niveau de toutes les AMP. L'emplacement des AMP est considéré comme judicieux et conforme à leurs objectifs ; en effet, le choix des limites a tenu compte des objectifs spécifique de conservation de ces sites. Par exemples le Niomi qui est une partie du complexe Niomi-Saloum, est un passage obligatoire des oiseaux migrateurs et le Delta du Saloum intègre tous les types d'écosystèmes de la zone. Le Banc d'Arguin renferme le meilleur échantillonnage de la biodiversité du pays. La Langue de Barbarie est un site de reproduction des oiseaux et des tortues, la réserve satellite du Cap Blanc permet de couvrir une partie de l'aire de répartition du phoque moine.

La taille et la configuration des AMP optimisent la conservation de la biodiversité. Néanmoins il ressort le besoin pour certaines AMP telles que Tanbi, Tanji, Kayar et Cap Blanc d'augmenter le domaine vital de certaines espèces clés. Dans la plupart des AMP, le système de zonage est adapté aux objectifs de conservation. Au Banc d'Arguin, un zonage multi usages est en cours d'élaboration mais il n'existe pas de zone tampon. Au Delta du Saloum, grâce à l'appui de l'UICN, un zonage participatif a été fait. Dans certaines AMP, l'utilisation des terres environnantes permet leur gestion effective. En effet, à Joal, la réserve de Ngazobil réduit la pression sur l'AMP, à la Langue de Barbarie, les terres anciennes utilisées pour le maraichage sont actuellement reboisées, à Kayar, les activités agro pastorales réduisent la pression sur l'AMP, au Bamboung, la pêche à la périphérie protège l'AMP. Par contre, au Delta du Saloum, les terres environnantes sont souvent cultivées et il existe des zones de chasse à proximité de l'AMP. A Nioumi et Tanbi, la taille de la population périphérique augmente et les activités agricoles s'intensifient.



A l'exception des AMP de Kayar, Joao Vieira, Orango, Cacheu, Urok et Tanji, les AMP sont reliées à une autre zone bien gérée et/ou protégée. Ainsi Joal est contiguë aux Réserves communautaires de Palmarin et Nianing ; le Diawling est contigu au Parc du Djoudj ; le Nioumi au Delta du Saloum. Le Delta du Saloum, le Bamboung, Palmarin et le Parc de Nioumi sont ainsi reliés, mais la partie marine n'est pas bien surveillée. Le parc de Tanbi est relié à la réserve naturelle d'Abuko et le Banc d'Arguin au Cap Blanc. Quant à la Langue de Barbarie est connectée à l'AMP de Saint-Louis.

Un mécanisme de gestion durable des ressources existait déjà avant la mise en place des AMP et en a favorisé la création à l'exception de la langue de Barbarie (dominance de l'agriculture), du Diawling, Bamboung, Tanbi, du Cap Blanc et du Banc d'Arguin. En effet à Joal, les services techniques et le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) interprofessionnel étaient chargés de régler l'exploitation des ressources. A Nioumi il existait un système de conservation traditionnelle et à Kayar, un comité réglementait la pêche avant la création de l'AMP, avec notamment l'interdiction de l'utilisation du monofilament depuis 1992. Au Delta du Saloum, il existait la forêt classée de Fatala et celle des îles de Bétanti.



• Sécurité légale

Toutes les AMP évaluées ont un statut de protection à long terme. Cela se traduit par des lois cadre, décrets de création et/ou règlement intérieur.

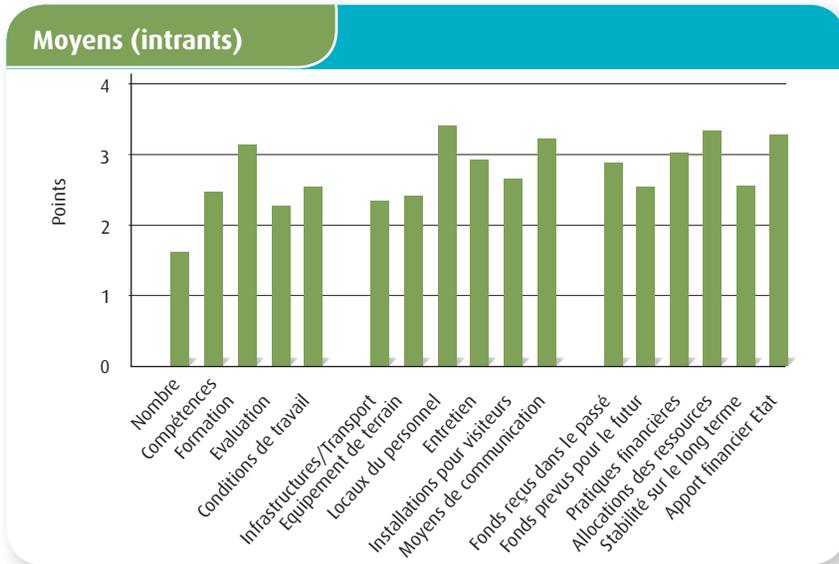
Les ressources financières et humaines ne sont pas toujours suffisantes et adéquates pour faire appliquer strictement toutes les réglementations à l'intérieur de l'AMP. Elles sont globalement non adaptées aux objectifs de gestion, et les AMP restent encore dépendantes des financements extérieurs. On note un déficit des agents de terrain ; dans le delta du Saloum, par exemple, il y a un agent pour 5 000 ha. A la langue de Barbarie par exemple, il y a un manque de logistique pour la surveillance. Au Bamboung les ressources financières sont insuffisantes pour atteindre les objectifs de recherche scientifique.

Concernant les conflits avec les communautés locales, ils sont généralement résolus de façon équitable et efficace. A la Langue de Barbarie la résolution des conflits est facilitée par l'existence d'un comité local de gestion de la biodiversité (CLGB) répondant de tous les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) des villages périphériques. Au PNBA, c'est le comité de pêche et les ateliers de concertation qui servent de cadre à la résolution des conflits. Dans le Delta Saloum, les conflits pour les terres cultivables en périphérie du parc sont résolus avec le dialogue. A Tanbi, Tanji et Niumi se sont les Site Management Committees (SMC), leaders politiques et des communautés qui se chargent de la résolution des conflits.

• Design des Aires Marines Protégées

Dans la plupart des AMP, la culture des communautés locales a facilité la mise en place des AMP à l'exception de la Langue de Barbarie où la population s'était bien opposée, de Tanbi, du Niumi, du Cap Blanc et du Delta du Saloum. Ainsi, à Joal il existe toujours une autorité locale appelée roi de la « mer » qui régleme la pêche depuis très longtemps. Au Diawling, les populations se sont appropriées l'aire protégée pour les ressources qu'elle leur procure. A Bamboung les Niominka (population locale) ont une tradition de conservation des ressources marines. Au Banc d'Arguin, les populations locales ont dans le passé toujours vécu en harmonie avec l'AMP, mais aujourd'hui la situation a changé.

IV.3.2. Moyens



• Personnel

Dans toutes les AMP, le nombre de personnes employées est insuffisant pour gérer efficacement les sites. A Kayar le dispositif de surveillance est insuffisant, à Joal il n'y a aucun employé issu des populations locales et au Diawling le personnel est également considéré comme insuffisant par manque de ressources financières pour recruter. L'insuffisance du personnel est observée à Orango, Joao Vieira, à Cacheu, Tanbi, au Cap Blanc et au Delta du Saloum, où le parc dispose d'un agent pour 4 000 ha. Au Banc d'Arguin c'est le personnel de terrain qui fait défaut. Le problème du personnel insuffisant ne se pose pas pour le Bamboung où on constate plutôt le besoin de formation en gestion d'entreprise pour les gestionnaires du campement et à la Langue de Barbarie où 7 agents sont appuyés par 10 éco gardes.

En général les membres du personnel ont les compétences nécessaires pour mener à bien les activités de gestion des AMP. Néanmoins de réels besoins de recyclage ou de renforcement de capacités sont exprimés à notamment à Joal et au Diawling dans les domaines de la gestion participative, du suivi évaluation et de l'écotourisme. A Niimi,



Tanbi et Tanji également le besoin en formation se fait ressentir dans le domaine du suivi de la faune et au Banc d'Arguin une formation est nécessaire en ornithologique. A la Langue de Barbarie et à Kayar les gestionnaires ressentent un besoin de formation en biologie marine pour le suivi des espèces et en gestion de l'environnement.

De façon générale, les formations et opportunités de développement ne sont pas souvent adaptées aux besoins du personnel. Par exemple au Diawling, il a été signalé une inadéquation entre les formations réalisées et les besoins réels ; en effet, on y a besoin plus de biologistes que d'économistes. Par contre au Banc d'Arguin, au Bamboung, au Cap blanc et au Delta du Saloum, les plans de formation en cours d'élaboration sont en phase avec les besoins identifiés. A Kayar, seuls les agents de l'AMP ont bénéficié de formation jusqu'ici et à la Langue de Barbarie, un besoin de recyclage est réel.

Dans la plupart des AMP, la performance et le progrès du personnel par rapport aux objectifs ne sont pas régulièrement révisés. Aucun système de suivi évaluation de la performance du personnel n'existe à Niomi, Tanbi, Tanji, Joal, Kayar, Delta du Saloum (Pas d'outil de mesures des performances par rapport aux objectifs), ni à la Langue de Barbarie ou au Diawling où seul le suivi évaluation des activités est réalisé. Par contre au Banc d'Arguin et au Bamboung, le suivi des performances du personnel est régulièrement réalisé.

Les conditions d'emploi du personnel de l'administration sont relativement suffisantes pour maintenir un personnel de qualité. Néanmoins, ces conditions sont précaires pour les populations locales, à l'exception du Banc d'Arguin où les Imraguen profitent bien de la valorisation de l'AMP et le Bamboung dans une moindre mesure.

• Infrastructures

A l'exception du Banc d'Arguin les infrastructures et les moyens de transport ne sont pas adéquats pour les activités de gestion au niveau des AMP. Il est nécessaire de renforcer le parc automobile et le matériel de surveillance en mer pour presque toutes les AMP. Le matériel de terrain n'est pas souvent approprié pour accomplir les activités principales de gestion dans la plupart des AMP. En effet elles manquent par exemple de matériel de capture, de suivi, de surveillance et de matériel informatique.

Dans la plupart des AMP, les locaux pour le personnel ne sont pas appropriés pour accomplir les activités principales de gestion. En effet il manque souvent d'électricité et d'infrastructures pour mettre en place un dispositif adéquat de gestion. L'entretien et le

soin de l'équipement ne sont pas adéquats pour assurer leur utilisation à long terme. Par ailleurs, il n'existe pas réellement de matériel à entretenir ; les quelques rares qui existent ne sont pas entretenus de manière systématique.

Les installations pour les visiteurs (chemins, aires de camping, panneaux...) sont en rapport avec le niveau d'utilisation. En effet, dans la plupart des AMP, il n'existe pas d'infrastructure de qualité facilitant l'hébergement des visiteurs, l'eau potable pose souvent problème en plus de la rareté de l'électricité.

La communication entre le personnel de terrain et de bureau est extrêmement difficile voir inexistant du fait de la vétusté du matériel de communication (radio), ou la non couverture de la zone par le réseau téléphonique

• Financements

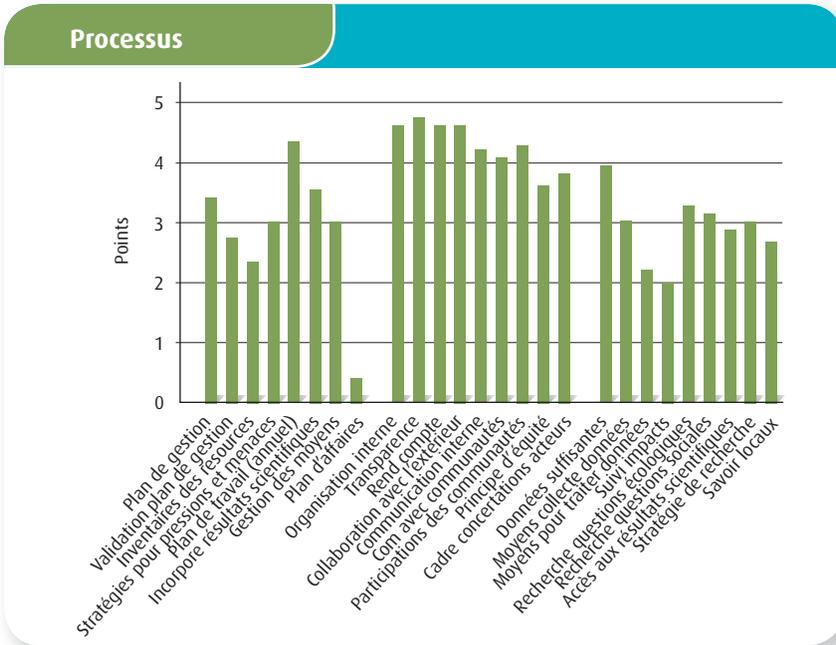
A l'exception du Banc d'Arguin, les financements des 5 dernières années n'ont pas permis de conduire correctement les activités principales de gestion car dans la plupart des AMP, les fonds alloués sont soit insuffisants, soit inadaptés aux besoins de conservation des AMP. De plus il n'y a pas de mécanisme de financement durable dans presque toutes les AMP à l'exception du Banc d'Arguin. Au Delta du Saloum, la surveillance maritime est très rare à cause du manque de moyens.

Il est constaté qu'on ne prévoit pas souvent la pérennité des acquis des projets. C'est le cas notamment de Tanbi et Tanji qui n'ont pas pu pérenniser la dynamique impulsé par le projet ICAM I. Il en est de même pour les financements des 3 prochaines années. Seul le PNBA a élaboré et budgétisé son plan de gestion 2010-2014. Le projet ICAM II assurera les activités de gestion à Tanbi, Tanji et Niumi. Au Cap Blanc, le plan de gestion en cours d'élaboration a prévu un financement pour les prochaines années.

Des procédures de gestion financière existent dans toutes les AMP et elles sont fonction de la nature des financements (budget de l'Etat, financement partenaire). De façon générale, les procédures financières des projets sont plus rigoureuses que celles des Etats. A l'exception du Banc d'Arguin, les lignes de dépenses ne sont pas en accord avec les priorités et les objectifs de conservation. En effet, ces lignes budgétaires ne prennent pas en compte les volets aménagement et développement des initiatives locales à la périphérie de ces AMP. En réalité, ces budgets alloués par l'Etat sont le plus souvent exclusivement destinés au fonctionnement. De plus, aucune AMP ne dispose de perspectives financières stables à long terme, à part le Banc d'Arguin qui dispose d'un fonds fiduciaire.



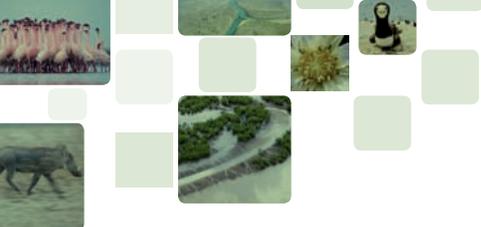
IV.3.3. Processus de gestion



- **Planification de la gestion**

Presque toutes les AMP ont un plan de gestion opérationnel ou alors soit en cours d'élaboration, ou en attente de financement. Dans un certain nombre d'AMP, les inventaires des ressources naturelles, culturelles, ainsi que des cartes détaillées sont soit obsolètes, comme au Delta du Saloum où il n'y a pas eu d'inventaire depuis environ 10ans), soit inexistant comme à la Langue de Barbarie. Au Cap Blanc, des inventaires sont en cours et dans les parcs d'Orango et Joao Vieira, des suivis de certaines espèces clés sont réalisée de façon régulière. A Tanji les inventaires ont porté sur le lamantin, le dauphin et les oiseaux.

Dans certaines AMP, il y a une analyse des pressions actuelles et futures et une stratégie existe pour y répondre. Il s'agit notamment de Banc d'Arguin, mais aussi d'Orango, Joao Vieira, Cacheu, Niomi, Tanbi, Tanji où le Management Effectiveness Tracking Tool (METT) y a été réalisé régulièrement. Par ailleurs le Rapid Assesment Prioritization Protected Areas Management y a été également réalisé au niveau national. Par ailleurs, ce sont ces seules AMP qui ont un plan de travail annuel détaillé, identifiant les objectifs spécifiques permettant d'atteindre les objectifs de gestion.



Les résultats de la recherche et du suivi sont régulièrement incorporés dans la planification, de la plupart des AMP. Par exemple à Tanbi, ils sont intégrés dans le plan de travail, il en est de même au Delta du Saloum où ces résultats de la recherche ont permis l'étude de la dynamique de l'île aux oiseaux et à Bamboung où ils ont conduit à l'autorisation partielle du ramassage des coquillages pour les riverains.

Dans la plupart des AMP, il n'a pas été signalé l'existence d'un système de gestion des moyens et équipements, sauf à Niumi, au Banc d'Arguin et au Cap Blanc où il existe un planning d'affectation et d'utilisation du matériel logistique. Seule le Banc d'Arguin dispose d'un plan d'affaire (business plan) depuis 2007. Presque toutes les AMP ont mis en place une organisation interne clairement définie (fiches de poste par exemple) cette organisation se manifeste sous forme d'un organigramme, de fiches de contrôle régulier des activités, de notes de service définissant les postes et les moyens affectés à chaque poste.

La prise de décisions est transparente au sein des organes de gestion de la plupart des AMP. En effet dans la plupart de ces sites, il existe une structure consensuelle (comité de gestion ou autres) qui sont des cadres de prise décision et d'échanges d'information utiles pour la conservation des sites. Néanmoins, dans les AMP dirigées par les corps paramilitaires, toutes leurs décisions ne sont pas forcément partagées avec les communautés locales, comme c'est le cas au Delta du Saloum.

Dans la plupart des AMP, le gestionnaire de l'AMP présente son bilan et/ou rend compte à ses différents partenaires, par exemple en assemblée générale. A Joal par exemple, une assemblée générale du comité de gestion est réalisée annuellement. Au Diawling, un bilan des activités est fait tous les trois mois par le Directeur ; il en est de même à Niumi, Tanbi et Tanji. A Kayar, il existe une rencontre périodique du conseil local de pêche artisanal et au Delta du Saloum, un rapport périodique des travaux réalisé est adressé aux partenaires ayant financé un projet.

Le personnel des AMP collabore régulièrement avec différents partenaires (organisations de conservation, universités, agence de tourisme). Joal, Kayar et le Delta du Saloum collaborent p.ex. avec l'IRD, l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar, l'Université de Prague, le WWF, l'Institut des sciences de l'environnement ISE et l'université de Liège.

Le Banc d'Arguin et le Cap Blanc collaborent notamment avec l'IMROP, l'ONG espagnole CBD habitat, la SNIM (Société nationale des industries minières), la DREN (Direction régionale de l'éducation nationale), la FNP (Fédération nationale des pêcheurs),



la DSPCM (Délégation à la surveillance des pêches et contrôle en mer), la FIBA, la Coopération allemande et espagnole, les Parcs nationaux d'Espagne (OPAN).

Les parcs de Niimi, Tanbi et Tanji collaborent entre autres avec l'université de Banjul, le département des pêches et la West African Bird Study Association WABSA, la FIBA, le WWF, l'UICN, Banque Mondiale. Le Bamboung collabore avec l'IRD et les parcs de la Guinée Bissau collaborent avec le Centre de recherche halieutique appliquée CIPA, l'Institut d'études et recherches INEP, la FIBA, la Banque mondiale.

Il y a une communication effective entre les différents échelons du personnel des AMP et de leur administration centrale. En effet, cette communication se fait à travers les réunions de coordination, les rapports mensuels envoyés par les gestionnaires au niveau des directions centrales. Avec les populations locales, la communication se fait à travers les assemblées générales des comités de gestion, les réunions annuelles de concertation entre les différentes parties prenantes, mais également à travers des émissions environnementales organisées au niveau des radios communautaires, des mosquées et églises.

Ainsi, les communautés locales participent aux décisions qui les concernent à travers tous ces cadres de concertation. Des processus existent pour s'assurer que tous les groupes d'intérêt (notamment les femmes et les jeunes) sont consultés pour la gestion de l'AMP. En effet, les comités de gestion sont constitués de tous les groupes socio professionnels, les chefs coutumiers, les jeunes et les femmes. Ces cadres facilitent la synergie d'actions de tous les intervenants autour des AMP.

• **Gestion de la prise de décision**

Il y a une organisation interne clairement définie dans toutes les AMP évaluées ; cela se manifeste par l'existence de fiche par individu et termes de référence par poste, ou une note de service précisant les postes, attributions et les moyens affectés à chaque poste, un organigramme.

La prise de décision est transparente dans toutes les AMP même si elle nécessite une amélioration dans certaines AMP comme dans la Langue de barbarie. Au Diawling et à Joal, elle est concertée avec les membres du conseil de gestion, et à Kayar, c'est avec les membres du conseil local de pêche artisanale.

Le gestionnaire de l'AMP rend compte à ses différents partenaires, en présentant par exemple un bilan des activités tous les trois mois rédigé par le directeur du parc (Diawling), ou lors d'une assemblée générale annuelle, de réunions mensuelles du

comité de gestion, ou comité de gestion des sites, etc. et le personnel de l'AMP collabore généralement régulièrement avec les différents partenaires.

En général, au sein des AMP évaluées, les prises de décision concernant les communautés locales (lorsqu'elles existent) sont effectuées en concertation avec ces dernières ; à Joal par exemple, les communautés locales sont représentées dans le comité de gestion. A la Langue de Barbarie, les décisions sont prises avec le comité local de gestion de la biodiversité (CRGB) présidé par un responsable de la population.





• Recherche, évaluation et suivi

Les données écologiques et socio-économiques existantes sont disponibles pour la gestion de l'AMP. Néanmoins, elles sont soit incomplètes (on note par exemple l'absence des données socio économiques), soit caduques, d'où la nécessité de les actualiser. Par ailleurs, à l'exception du Banc d'Arguin, de Tanbi, Tanji et du Bamboung dans une moindre mesure, il n'existe pas de moyens adéquats pour collecter de nouvelles données. De façon générale, il existe un minimum de système pour traiter et analyser les données, mais l'utilisation et la diffusion des données posent encore beaucoup problèmes. Les impacts de l'utilisation légale ou illégale des aires protégées sont rarement suivis et enregistrés de façon fiable à l'exception du Banc d'Arguin.

La recherche sur des thèmes écologiques clés est cohérente avec les besoins de gestion de l'aire protégée. Par exemple à Joal, Niomi, Tanbi Tanji et Delta du Saloum, le suivi des oiseaux et des tortues marines (espèces importantes) est régulier. Au Banc d'Arguin, des études sur le benthos, la sédimentologie, la bathymétrie, la courantologie, la productivité du milieu et sur le complexe vasière-herbiers ont été réalisées. Au Cap Blanc des études sur le phoque moine sont en cours. Par contre au Diawling, il a été signalé que tous les thèmes de recherche ne sont pas en phases avec les besoins de l'AMP. La recherche sur des thèmes sociaux clés ne répond pas aux besoins des AMP, mais elle est encore très timide. On peut néanmoins citer le programme PACOBA au Banc d'Arguin et le projet ICAM II à Niomi, Tanbi et Tanji. Le personnel des AMP a un accès continu aux recherches et aux conseils des scientifiques. Par contre les activités de recherche sont rares et les résultats sont très mal diffusés. Il n'existe pas réellement une stratégie de recherche sur les espèces clés des AMP.

Les outils de suivi et d'évaluation traditionnels/locaux des ressources sont pris en compte par le système de suivi évaluation de l'AMP. Par exemple à Joal, le suivi traditionnel des tortues est pris en compte dans monitoring, il en est de même pour le suivi des lamantins au Delta du Saloum. Au Banc d'Arguin et à la Langue de Barbarie, il existe des indicateurs empiriques de suivi de la faune halieutique mais ils ne sont pas pris en compte dans le suivi écologique. En définitive, la valorisation des savoirs locaux en matière de suivi écologique au niveau des AMP est encore faible.

IV.3.4. Résultats

L'identification et la prévention des pressions et menaces au niveau de la plupart des AMP a permis d'entreprendre des actions dans certaines AMP. A Joal la pêche des tortues marines est formellement interdite et bien suivie, au Diawling, le taux de salinité du sol et la progression du typha sont bien suivis et au Banc d'Arguin, la surveillance est renforcée. A Kayar, il est nécessaire de faire une extension de l'AMP du côté Nord pour maîtriser la pêche illégale. Au Delta du Saloum, un chef secteur de la zone marine a été nommé pour y renforcer la surveillance. Dans presque toutes les AMP, la loi est appliquée, mais il y'a beaucoup d'intervention pour libérer les contrevenants. De plus, les délits sur les aires protégées de manière générale sont considérés par la justice comme mineurs.

Les efforts pour la restauration des AMP ne sont pas souvent à la hauteur du niveau de dégradation. Néanmoins, au Diawling des efforts sont faits pour restaurer l'habitat de l'avifaune, à Nioumi, Tanbi, Tanji, le projet « wings over wetlands » et le projet de lutte contre l'érosion côtière sont en cours. A la Langue de Barbarie, on réalise un reboisement annuel du filao et du prosopis. Au Delta du Saloum, le nettoyage des sites de nidification est régulier.

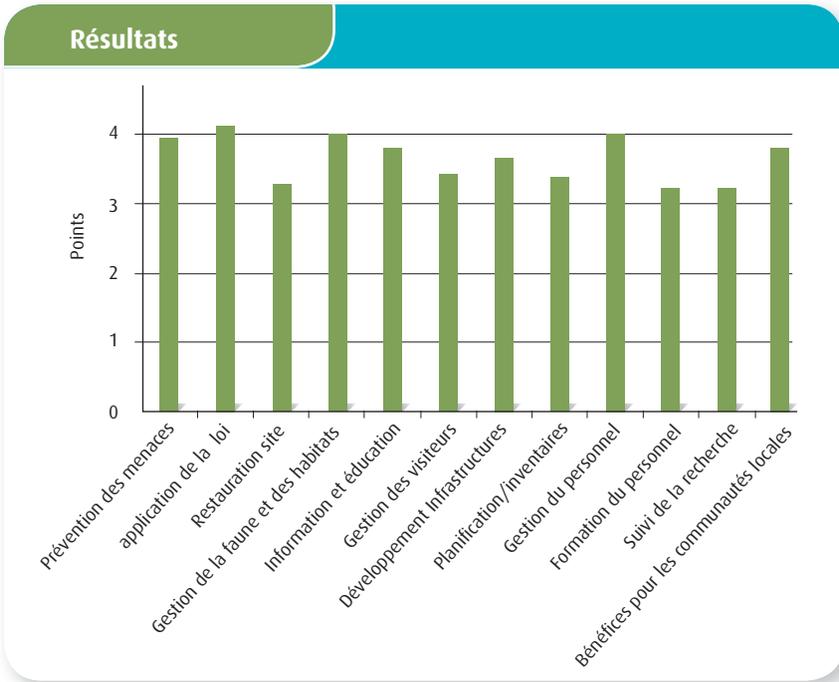
La gestion des habitats ou de la vie sauvage n'est pas très bien prise en compte dans les AMP. Néanmoins, quelques actions sporadiques sont menées, au Banc d'Arguin avec la limitation des zones de pêche et l'interdiction de débarquer sur les îles. A la Langue de Barbarie, on effectue le désherbage annuel de l'îlot de reproduction. Au Delta du Saloum, des abreuvoirs artificiels sont mis en place pour la faune au niveau de la partie terrestre.

Dans toutes les AMP, beaucoup d'efforts de sensibilisation et d'éducation environnementale des communautés locales sont consentis, mais les impacts sont encore moyens à faible. La gestion des visiteurs et des touristes est encore difficile du fait de l'absence ou de la vétusté des infrastructures d'accueil et des infrastructures du tourisme de vision dans la plupart des AMP. A l'exception du Banc d'Arguin, il n'y a pas de planification de la gestion et les inventaires sont incomplets.

La supervision et l'évaluation du personnel dans les AMP, est faite en général sur la base de fiches de notation annuelle, ces fiches ne sont pas souvent adaptées pour une bonne évaluation de la performance des agents. La formation et le développement du personnel constituent de véritables préoccupations au niveau de la plupart des AMP. Les principaux besoins de formation exprimés sont : la biologie marine, les systèmes d'information géographique, la cogestion des ressources naturelles et la sociologie



rurale. Les bénéfices pour les communautés locales existent, mais elles sont encore très faibles par rapport aux besoins réels de celles-ci. En effet à l'exception des résidents du Banc d'Arguin et de Bamboung dans une moindre mesure, les revenus des populations au niveau des AMP sont faibles et les emplois précaires. Cependant, il été noté une remontée biologique au niveau de presque toutes les AMP.



V. LE RESEAU DES AIRES MARINES PROTEGEES

CONCEPTION DU RESEAU D'AIRES MARINES PROTEGEES

Le réseau d'AMP est représentatif de la diversité des écosystèmes marins, côtiers et littoraux ; cependant il manque les écosystèmes coraux et îles volcaniques (situés au Cap-Vert). Par ailleurs, certains pays de l'écorégion ne font pas partie du RAMPAO (ex : la Guinée). Le réseau d'AMP ne protège pas de manière adéquate contre l'extinction de toutes les espèces, car aujourd'hui il y a des pays qui hébergent des espaces importants et qui ne font pas partie du réseau (Guinée, Cap Vert, Sierra Léone).

Le réseau d'AMP est constitué essentiellement d'écosystèmes intacts (biodiversité native) dans une partie du Banc d'Arguin, ainsi qu'une partie du Saloum et des Bijagos. Mais pour le reste, on note beaucoup de modifications.

Tous les sites de haute valeur de conservation pour les espèces clés n'étaient pas systématiquement protégés au moment de l'évaluation, p.ex. l'île d'Alcatraz, les écosystèmes coralliens et fonds rocheux ne font pas partie du réseau. Le réseau d'AMP inclut la protection de zones de transition entre les écosystèmes ; par exemple des tortues marines provenant de Guinée Bissau sont retrouvées à Joal.

Il y a très peu d'endémisme dans le réseau et dans la sous-région en général. Le réseau RAMPAO ne protège pas efficacement tous les sites ayant une reconnaissance internationale (RAMSAR, Patrimoine Mondial, MAB...). Par exemple, les sites Ramsar côtiers existant en Guinée ne font pas partie du réseau ; il en est de même pour le site de Cufada en Guinée Bissau.

POLITIQUE DES AIRES MARINES PROTEGEES

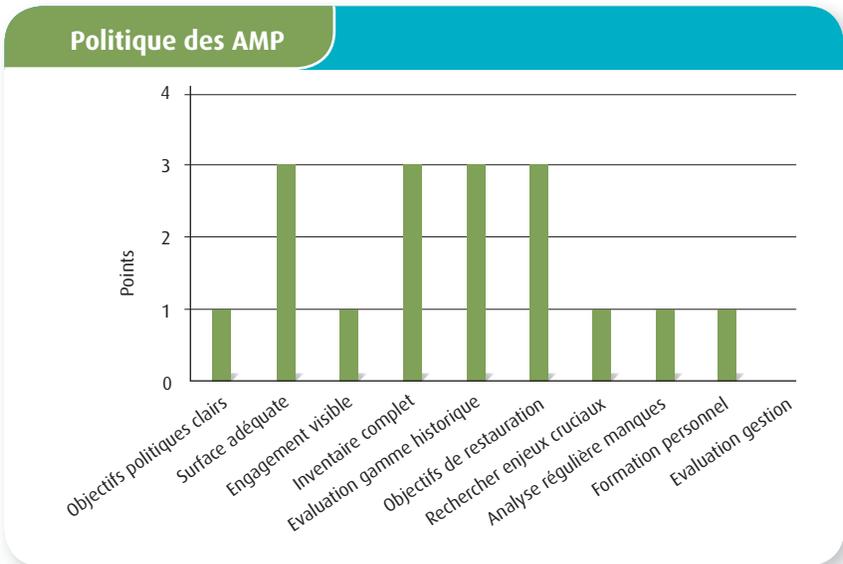
Les politiques régionales énoncent clairement une vision, des buts et des objectifs pour le réseau d'AMP. En effet il existe une stratégie régionale pour les AMP de l'écorégion ouest africaine, qui a été élaborée dans le cadre du PRCM. Le pourcentage de la surface de la région qui est protégée par le réseau d'AMP n'est pas encore adéquat, en accord avec les recommandations de la Convention sur la diversité biologique CBD. Cependant, au niveau des pays, certains sont plus avancés que d'autres et ont déjà dépassé la barre des 10% préconisée dans les engagements de la CDB. Le réseau devrait par conséquent



s'étendre aux trois pays encore non représentés : la Guinée, le Cap Vert et la Sierra Léone. Il y a un engagement politique clair et affirmé pour protéger un réseau viable et représentatif de la région, car les pays ont ratifié la convention sur la diversité biologique et se formellement sont engagés à soutenir le RAMPAO.

Des inventaires de la biodiversité ont été réalisés dans la région, mais ils ne sont pas complets, notamment en Gambie et en Guinée Bissau par exemple, où tous les inventaires ne sont pas faits. La variabilité historique de certains types d'écosystèmes dans la région est connue, notamment en Guinée Bissau, au Banc d'Arguin et au Delta du Saloum.

Il y a des objectifs de restauration pour certains écosystèmes sous-représentés ou dégradés, et/ ou qui ont fortement diminué, notamment au Diawling, à Joal à travers le reboisement de la mangrove et à Kayar pour la reconstitution du stock de poisson. En termes de recherche, beaucoup de choses restent à faire au niveau du réseau des AMP ; cependant quelques études sont en cours, notamment sur la valeur socio économique de certaines AMP.



Le réseau d'AMP a été créé il y a deux ans et cherche à mettre en place un système d'évaluation périodique, pour pallier les manques et les faiblesses. Cet atelier est la 2^{ème} réunion sur cette thématique pour ce réseau, mais c'est la première qui permet de conduire l'évaluation de l'efficacité de gestion des AMP. Il y a un programme régional de formation efficace pour le personnel des AMP. En effet, des ateliers d'échanges sur des outils de gestion ont été déjà organisés. Plusieurs AMP, notamment le Banc d'Arguin, le Delta du Saloum, Joao Vieira, Orango, Niomi ont bénéficié du programme de formation en surveillance maritime. Au Banc d'Arguin, il y a eu un programme de formation en gestion participative.

La gestion des AMP des pays du réseau, y compris leur efficacité de gestion, est régulièrement évaluée. Ainsi, l'efficacité de gestion des AMP de Mauritanie, Guinée Bissau, Gambie et du Sénégal est évaluée.





ENVIRONNEMENT LEGISLATIF

L'environnement législatif ne contrarie pas les objectifs du réseau et renforce l'efficacité de gestion. Néanmoins, les législations relatives aux AMP ne permettent pas un développement harmonieux du réseau. Par exemple, les AMP communautaires ne sont pas officiellement reconnues et leurs populations ne sont pas impliquées dans la gestion du réseau).

Les politiques sectorielles ne sont pas toujours mises en cohérence et les objectifs du réseau ne sont pas intégrés dans tous les aspects du développement des autres politiques sectorielles au niveau régional (agriculture, transports...). Il y a un besoin d'intégrer le réseau dans un espace plus large. L'environnement législatif n'est pas toujours en phase avec les objectifs du réseau, surtout si on se trouve à l'échelle d'un site, mais plutôt au niveau global. Le réseau dispose actuellement de financements, mais ils sont insuffisants pour administrer durablement ce réseau de manière efficace.

Par rapport à la pêche et à l'environnement, il y a une reconnaissance du réseau à travers la CSRP⁵, et aussi à travers la déclaration de reconnaissance formelle du RAMPAO par les ministres en charge de l'environnement et de la pêche dans les sept pays concernés. Il existe des projets de tourisme durable et de gestion du risque en zone côtière, néanmoins, il est nécessaire de mieux connaître les actions en cours au niveau de la CEDEAO⁶ et de l'UEMOA⁷ en matière de conservation et de valorisation des AMP. Il y a une collaboration entre le réseau d'AMP et d'autres institutions régionales qui interviennent sur la gestion des ressources naturelles dans la région. A ce niveau on peut citer les collaborations du réseau avec la CRSP, les universités, l'IRD. Cependant, également à travers des projets tels que le bilan prospectif, il y a eu une collaboration entre le PRCM et les autres instituts de recherche de la sous-région. Les résultats de cette collaboration ont été exploités par le RAMPAO, notamment à travers le CIAO.

⁵ Commission sous-régionale des pêches, qui regroupe les 7 pays d'intervention du RAMPAO: Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert, Guinée Bissau, Guinée et Sierra Leone

⁶ Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest

⁷ Union économique et monétaire Ouest Africaine

VI. POINTS FORTS/POINTS FAIBLES DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES

Les gestionnaires du RAMPAAO ont identifié les points forts et les points faibles suivants:

1. Points Forts :	2. Points Faibles :
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des formateurs • Participation des acteurs • Volonté/engagement politique • Bonne communication intra réseau • Coopération régionale • Suivi pour la prise des décisions • Réunit les acteurs de la pêche • Implication des populations locales dans les AMP • Evaluation de l'efficacité de gestion • La majorité des AMP sont dans le réseau • Renforcement des capacités des gestionnaires • Echanges d'expériences entre les AMP • Echelle de l'écorégion • Cadre régional de concertation entre acteurs d'horizons différents • Critères d'appartenance améliore la gestion • Effort d'harmonisation des outils de gestion • Incite la rédaction des plans de gestion • Synergie entre les différentes AMP • Echange d'informations et de formations scientifiques • Développement d'une base de données sur les AMP • Reconnu par les Etats • Représentatif des écosystèmes de la région • Outil de lobby pour les AMP • Economie d'échelle • Visibilité des AMP • Aide à diagnostiquer les problèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Changements institutionnels et mobilité des personnels étatiques des AMP • Information insuffisante • Non durabilité du financement • Insuffisance du renforcement des capacités • Manque de communication extérieure • Problème de traduction des documents, ateliers, outils dans les langues • Certaines AMP ne sont pas dans le réseau • Cadres législatifs différents entre pays • Manque de cohérence écologique du réseau • Contextes des AMP différents (niveau, langue ..) • Manque de diffusion de l'information primaire (utile pour la recherche) • Absence de réflexion sur le réseau physique des AMP (connectivité) • Restitution au niveau des sites insuffisante • Non intégration des pays hors CSR • Absence du Cap Vert et de la Guinée dans le réseau • Instabilité politique régionale • Absence de référentiels pour les AMP et de critères minimaux d'efficacité • Statut du réseau juridique imprécis • Insuffisance des formations sur la gestion participative • Absence de financement durable • Pas de programme sur les populations locales • Manque de coordination • Prise de décision • Développer les synergies entre AMP • AMP avec objectifs différents • Manque d'animation du réseau (mailing) • AMP non fonctionnelles : à quoi sert le réseau ? • Genre • Difficultés de certains gestionnaires pour participer aux ateliers



VII. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été formulées :

a. L'information et la sensibilisation du public, des gestionnaires et des décideurs :

1. Renforcement des programmes de sensibilisation environnementale des décideurs politiques, parlementaires, élus locaux et gouvernements
2. Formation, communication et prise en charge du suivi des tortues marines dans les sites ciblés
3. Fournir davantage d'efforts en vue d'une large connaissance du RAMPAO par les communautés et tous les partenaires
4. Classification des données pour leur meilleure accessibilité par les gestionnaires
5. Mettre en œuvre un système d'information consolidé du réseau (définition d'indicateurs, base de données, SIG, site Web)

b. le renforcement des capacités des membres

6. Renforcement des capacités des membres
7. Visites d'échanges entre les populations résidentes et avoisinantes
8. Chaque site est aidé par le RAMPAO pour réaliser des émissions de sensibilisation sur la base du bulletin mensuel du réseau
9. Sur la base d'une analyse de situation exhaustive des problèmes communs, construire des formations et visites d'échanges pour les différents acteurs
10. Mettre en place un programme de renforcement des capacités du personnel et des AMP et mobiliser les ressources nécessaires à cet effet
11. Consolidation du Réseau par le maintien des membres
12. Restitution des recommandations et résultats des ateliers aux personnes qui n'y ont pas participé
13. Evaluation par les pairs des autres AMP du même pays
14. Désignation d'un point focal national
15. Promouvoir des réseaux nationaux dont le coordinateur est le point focal
16. Amélioration de la protection des aires marines protégées de manière participative et engagée

c. L'amélioration de la cohérence et de la fonctionnalité du réseau

17. Accélération de l'intégration des autres écosystèmes tels que les coraux et fonds rocheux au Cap Vert et les zones humides en Guinée
18. Définir des critères d'importance des AMP du réseau
19. Inciter les Etats à intégrer les zones d'upwelling, fonds marins au-delà de 60m, monts sous-marins, coraux, etc. dans la création des AMP et leur intégration dans le RAMP AO
20. Prendre en compte la taille et la configuration dans les critères d'adhésion
21. Pour une meilleure définition des objectifs du RAMP AO, renforcer la recherche scientifique sur les AMPs
22. Inciter les gestionnaires à réaliser le zonage des AMP en vue de délimiter des aires de protection intégrale
23. Prendre en compte les critères écologiques, les risques et menaces dans les conditions d'adhésion au réseau
24. Inciter les pays n'ayant pas d'AMP dans le réseau à mettre en place les mesures nécessaires en vue de leur intégration

d. La promotion de l'intégration des AMP et du réseau dans les différentes politiques sectorielles au niveau national, sous-régional et international

25. Faire une étude des coûts et avantages du RAMP AO par rapport aux AMP et par rapport à l'intégration des politiques régionales
26. Renforcer les liens avec les autres structures de la sous région (NEPAD, CEDEAO, ...)
27. Le RAMP AO et le PRCM doivent travailler avec la CDEAO, l'UEMOA et la CSRP pour mettre en place un cadre législatif régional (renforcement de la volonté politique des Etats)
28. Adhésion officielle du RAMP AO aux organisations internationales qui ont les mêmes préoccupations
29. Faciliter la concertation entre les structures nationales et sous - régionales en charge de la pêche et de la conservation de la diversité biologique
30. Mettre en œuvre le plan de travail du RAMP AO et renforcer les liens entre gestionnaires d'AMP et les institutions en charge de la recherche océanographique, de la surveillance maritime et favoriser une gouvernance partagée avec la société civile



e. La promotion et l'amélioration du suivi de l'efficacité du réseau

31. Suivi des recommandations des différents ateliers et réunions du RAMPAO
32. Inciter les AMP à utiliser régulièrement les outils d'évaluation de l'efficacité de gestion
33. Elaborer un système de suivi/évaluation spécifique au réseau





Aires Mariées Protégées du RAMPao

Le Réseau régional d'AMP en Afrique de l'Ouest (RAMPao), créé en avril 2007, est la concrétisation de la Stratégie Régionale pour les AMP de la sous-région développée en 2002 avec la participation et la contribution des représentants des différents groupes d'acteurs impliqués dans la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources marines et côtières.

Une vision partagée :

« Un réseau cohérent d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, gérées par des institutions fortes, de façon participative, qui valorisent la diversité naturelle et culturelle pour contribuer au développement durable de la région ».

Une finalité :

« Assurer, à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest (...), le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés ».



RAMPao
s/c FIBA - Programme AMP
Avenue Cheikh Anta Diop
Complexe Sicap Point E
s/c UICN Sénégal
Tel (+221) 33 869 02 88
Fax (+221) 33 824 92 46
www.lafiba.org ; www.rampao.org

